

Louvain School of Management

La contribution des initiatives locales au Pacte vert européen

Auteur·e(s) : Juliette Doneux
Promoteur·rice(s) : Eric Cornuel
Année académique 2024-2025
Travail de fin d'études (TFE) en vue d'obtenir le titre de
Master en Sciences de Gestion
Horaire de jour

En tant que jeune Echevine de Jodoigne, étudiante en gestion et citoyenne impliquée dans la transition écologique, je me suis posée une question importante : comment les initiatives locales peuvent-elles réellement contribuer à faire avancer le Pacte vert européen ? Mais d'abord...Qu'est-ce que le Pacte vert ? Peu de gens en ont réellement entendu parler, pourtant, c'est un programme clé de la Commission européenne. Son objectif est ambitieux : faire de l'Europe le premier continent neutre en carbone d'ici 2050. Cela concerne plusieurs domaines – énergie, mobilité, agriculture, industrie, biodiversité – et nécessite une transformation de nos façons de produire et de consommer. C'est bien beau sur le papier, mais pour les acteurs locaux, ces objectifs semblent souvent lointains et difficiles à atteindre. Pour mieux comprendre cette fracture, je suis partie à la rencontre d'acteurs engagés à différents niveaux de pouvoirs, depuis la conception des textes à Bruxelles jusqu'à leur exécution sur le terrain. Ministres, députés, échevins, directeurs communaux, chefs d'unité à la Commission européenne, gestionnaires de politiques publiques... Tous ont partagé leurs expériences, leurs idées, leurs doutes, et leurs espoirs. De ces discussions est née une conviction : la réalité sur le terrain est bien plus complexe que les grandes promesses de l'Europe. Et si la clé de la transition européenne se trouvait dans nos villages ? Alors, comment faire le lien entre la vision du Pacte vert et l'action concrète sur le terrain ?

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN
Louvain School of Management

Place des Doyens, 1 bte L2.01.01, 1348 Louvain-la-Neuve
Boulevard Emile Devreux 6, 6000 Charleroi, Belgique
Chaussée de Binche 151, 7000 Mons, Belgique
www.uclouvain.be/lsm

TABLE DES MATIERES

1. Introduction générale	1
2. Méthodologie	2
3. Revue de littérature	3
3.1. Contexte environnemental	4
3.2. Présentation du Pacte vert européen	5
3.3. Les niveaux de gouvernance du Pacte vert.....	9
3.4. Les outils européens au service des collectivités locales	10
3.5. Les Modalités d'accès aux financements européens	14
3.6. Études de cas locales du Pacte vert à l'œuvre	16
3.7. Obstacles et leviers	19
4. Analyse qualitative	22
4.1. Méthodologie	22
4.2. Thèmes à aborder	22
4.3. Profils	23
4.4. Résultats	24
5. Comparaison des résultats	30
6. Recommandations.....	33
7. Conclusion	37
8. Bibliographie	39
9. Annexes	44

ANNEXES

FIGURE 1 : Température observée par la NASA par rapport à la moyenne de 1850-1900 comme référence préindustrielle.	44
FIGURE 2 : Greenhouse gas emissions by country and sector	45
FIGURE 3 : Réchauffement climatique : en 2023, le hors-norme devient la norme	46
FIGURE 4 : Evolution de la température moyenne sur la planète, 1880-2012 ..	47
FIGURE 5 : La carte des températures et des événements climatiques extrêmes cet été en Europe	48
FIGURE 6 : Concentration en CO2 dans l'atmosphère	49
ANNEXE 1 : Guides d'entretien	50
ANNEXE 2 : Interview d'une assistante de direction à la Commission européenne et ancienne conseillère communale	52
ANNEXE 3 : Interview d'une chef d'unité adjointe (Commission européenne) .	54
ANNEXE 4 : Interview d'un directeur communal (communal)	55
ANNEXE 5 : Interview d'un groupe de gestionnaires de politiques européennes (Commission européenne)	58
ANNEXE 6 : Interview d'un député	61
ANNEXE 7 : Interview d'un chef d'unité (Commission européenne)	63
ANNEXE 8 : Interview d'un ministre	64
ANNEXE 9 : Interview d'une échevine (communal)	67
ANNEXE 10 : Interview d'un chef d'unité (Commission européenne)	71

1. INTRODUCTION GÉNÉRALE

En 2024, j'ai été élue Echevine à la Ville de Jodoigne. Particulièrement impliquée dans la transition écologique, je voulais comprendre comment les territoires arrivent à mettre en place des initiatives environnementales. Dès le début, j'ai réalisé à quel point c'était compliqué sur le plan administratif. Les communes ne savent pas toujours à quels subsides, qu'ils soient européens, fédéraux ou régionaux, elles peuvent avoir accès, quelles actions environnementales sont les plus importantes, et comment elles peuvent obtenir de l'aide pour les mettre en place. Les budgets des communes sont souvent très serrés, et les initiatives environnementales, bien qu'elles soient cruciales, demandent souvent beaucoup d'argent.

Jodoigne a signé la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie, ce qui montre notre détermination à réduire les émissions de CO₂ et à nous adapter aux changements climatiques.

En poursuivant mon master, j'ai appris les bases du Pacte vert européen et découvert des outils comme la taxonomie verte de l'UE. Ce TFE s'inscrit ainsi dans une démarche à la fois personnelle, académique et politique, visant à comprendre comment les initiatives locales peuvent contribuer concrètement à la réussite du Pacte vert européen.

Neutralité climatique, économie circulaire, transition énergétique, mobilité durable, préservation de la biodiversité... Autant de promesses qui forment le cœur d'un projet phare lancé par l'Union européenne en 2019 : le Pacte vert européen.

La Commission Européenne veut faire de l'Europe le premier continent neutre en carbone d'ici 2050. Pour ça, il y aura besoin de réformes, de lois ambitieuses, et d'outils de financement importants, touchant tous les aspects de notre vie : énergie, mobilité, agriculture, et bien plus encore. Les institutions européennes soulignent que cette transition verte doit être juste et inclusive, et se faire à tous les niveaux.

Mais au-delà des grandes lignes de l'UE, une question importante se pose : comment ces objectifs se traduisent-ils concrètement sur le terrain ? Quel est le rôle des collectivités locales dans cette transformation ?

Bien que la vision soit européenne, l'action se déroule surtout au niveau local. Les villes et communes s'occupent de l'espace public, des transports, de la rénovation des bâtiments, des énergies renouvelables, et encouragent la participation des citoyens.

Les autorités locales sont-elles prêtes à relever ce défi ? Reçoivent-elles l'écoute et le soutien qu'elles méritent des niveaux supérieurs ? Face à l'urgence climatique, est-ce qu'on peut accepter que les ambitions européennes ne soient pas en phase avec la réalité du terrain ?

2. MÉTHODOLOGIE

Pour répondre à la question de recherche « Comment les initiatives locales contribuent-elles à la mise en œuvre du Pacte vert européen ? », ce travail s'articule en quatre étapes complémentaires : une revue de littérature, une enquête qualitative, une analyse croisée des résultats et une formulation de recommandations concrètes à destination des décideurs publics.

La première étape consiste en une revue documentaire approfondie mobilisant à la fois des publications scientifiques, des rapports institutionnels et des documents stratégiques européens. Cette partie permet de poser les bases de l'étude en examinant les objectifs du Pacte vert, les niveaux de gouvernance, les outils à la disposition des collectivités locales, et l'accès aux financements européens. On se base sur des sources telles que les rapports de la Commission européenne (2020, 2021, 2023), du Comité européen des Régions, du GIEC (2018, 2022), ainsi que sur des articles spécifiques. Cela nous aide à définir les concepts clés, à repérer les freins et les atouts, et à établir une typologie des actions locales. Ces enseignements ont ensuite guidé la création des guides d'entretien et l'analyse des témoignages.

La deuxième étape consiste en une série d'entretiens semi-directifs menés avec un groupe varié d'acteurs impliqués dans des initiatives de transition écologique. Ce groupe inclut des élus locaux tels que des échevins, des députés ou des ministres, des fonctionnaires chargés des questions climatiques, et des acteurs européens liés au Pacte vert. Les entretiens se sont déroulés soit en personne, soit par mail, ce qui a permis plus de flexibilité. Chaque questionnaire était adapté au profil de chaque participant.

Ensuite, on compare les résultats des entretiens avec les études théoriques dans une étape d'analyse comparative. Cette approche aide à valider les observations en confrontant les discours recueillis à d'autres données comme des rapports et des études de cas. Cela permet d'identifier des tendances générales tout en notant les spécificités locales et les écarts entre la vision européenne et la réalité sur le terrain.

Pour finir, la dernière étape consiste à formuler des recommandations concrètes pour soutenir l'action des collectivités locales dans le cadre du Pacte vert. Ces recommandations se basent sur les enseignements des entretiens et de l'analyse documentaire. L'idée est de proposer des pistes d'action réalisables, en prenant en compte les contraintes locales, afin d'améliorer l'efficacité et l'accessibilité des politiques climatiques à tous les niveaux.

3. REVUE DE LITTÉRATURE

Avant d'examiner les récits des intervenants sur le terrain, il est crucial d'établir un cadre de référence robuste. Cette revue de littérature débute par une présentation du contexte environnemental et des défis climatiques mondiaux auxquels l'Union européenne tente de répondre. Elle continue par une introduction au Pacte vert européen, ses fondements, ses buts, en plus des principales politiques transversales qui le constituent.

Par la suite, l'étude se concentre sur les échelons de gouvernance engagés dans l'application du Pacte, soulignant le rôle primordial des collectivités locales. On examine par la suite les instruments européens offerts aux territoires pour les soutenir dans leur transition écologique, que ce soit à travers des financements, des programmes d'assistance ou des collaborations. La revue s'intéresse aussi aux modalités d'accès à ces ressources. Enfin, une série d'études de cas locales vient illustrer concrètement comment des villes et régions européennes traduisent les objectifs du Pacte vert dans leurs politiques publiques.

Nous mobiliserons des sources scientifiques (articles académiques, rapports du GIEC, etc.), institutionnelles (Commission européenne, Comité européen des Régions...) et statistiques (Eurostat, OCDE, etc.) pour éclairer ces notions.

3.1. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

En 2025, l'Europe est en proie à une crise climatique d'une ampleur jamais vue auparavant.¹ Le continent connaît un réchauffement à une vitesse inquiétante, avec une hausse moyenne des températures de 2,3 °C depuis l'époque préindustrielle, ce qui est presque le double de la moyenne globale (EEA, 2024)².

L'année 2024 a battu tous les records de chaleur en Europe, avec une température moyenne atteignant 10,69 °C, soit un écart de 1,47 °C par rapport à la moyenne de référence de 1991 à 2020. (Copernicus, 2025)³. Cette chaleur intense a provoqué des périodes prolongées de canicule, en particulier dans le Sud-Est européen, où une vague de chaleur s'étalant sur 13 jours a causé de nombreux dommages (Reuters, 2025)⁴.

Le GIEC a publié son sixième rapport de synthèse en mars 2023, attestant que la température globale s'est déjà élevée de 1,1 °C. Selon les projections, le seuil de 1,5 °C pourrait être franchi dès le début des années 2030, même dans les scénarios les plus optimistes.

L'Accord de Paris, adopté en 2015, visait à maintenir le réchauffement bien en dessous de 2 °C, avec un objectif idéal de 1,5 °C. Cependant, les engagements actuels des pays sont insuffisants pour atteindre ces objectifs (GIEC)⁵.

Les conséquences de ce réchauffement sont multiples en Europe :

- Inondations dévastatrices : En 2024, l'Europe a connu ses inondations les plus étendues depuis plus d'une décennie, touchant 30 % du réseau fluvial du continent. Ces événements ont causé la mort d'au moins 335 personnes et affecté plus de 410000 individus (Reuters, 2025).

¹ Voir les tables 1 à 6

² Agence européenne pour l'environnement (2024). *Global and European temperatures*.

<https://www.eea.europa.eu/en/analysis/indicators/global-and-european-temperatures>

³ Copernicus Climate Change Service (2025). *Copernicus: 2024 first year exceed 1.5°C above pre-industrial level*.

<https://climate.copernicus.eu/copernicus-2024-first-year-exceed-15degc-above-pre-industrial-level>

⁴ Reuters (2025). *Europe had most widespread floods in more than a decade in 2024, scientists say*.

<https://www.reuters.com/sustainability/cop/europe-had-most-widespread-floods-more-than-decade-2024-scientists-say-2025-04-15>

⁵ GIEC report. <https://climat.be/changements-climatiques/changements-observees/rapports-du-giec>

- Incendies majeurs : En septembre, des incendies au Portugal ont ravagé environ 135 000 hectares en une semaine, représentant environ un quart de la surface totale brûlée en Europe cette année-là.
- Fonte des glaciers : Les glaciers de Scandinavie et du Svalbard ont enregistré leur plus grande perte de masse annuelle jamais observée, avec une perte moyenne de 1,8 mètre d'épaisseur en Scandinavie et de 2,7 mètres au Svalbard (Copernicus, 2025).
- Réchauffement des mers : La mer Méditerranée a connu sa température de surface la plus élevée jamais enregistrée, atteignant 21,5 °C, soit 1,2 °C au-dessus de la moyenne (Copernicus, 2025).

Face à ces défis, des actions immédiates et ambitieuses sont nécessaires. L'Union européenne a réduit ses émissions nettes de gaz à effet de serre de 31 % entre 1990 et 2022, avec une réduction supplémentaire estimée à 8 % en 2023 (EEA, 2024). Cependant, pour atteindre l'objectif de neutralité carbone, une accélération des efforts est indispensable.

Il est impératif que les gouvernements, les entreprises et les citoyens intensifient leurs actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, s'adapter aux impacts inévitables du changement climatique et protéger les écosystèmes. Chaque fraction de degré compte, et les décisions prises aujourd'hui détermineront l'avenir des générations futures.

3.2. PRÉSENTATION DU PACTE VERT EUROPÉEN

Lancé par la Commission européenne en décembre 2019, le Pacte vert pour l'Europe (European Green Deal) constitue la feuille de route stratégique visant à faire de l'Union européenne le premier continent climatiquement neutre d'ici 2050 (Commission européenne, 2019)⁶. Plus qu'un plan environnemental, il s'agit d'un véritable modèle de croissance durable fondé sur une transition écologique juste et inclusive.

Le Pacte repose sur une série d'objectifs ambitieux avec comme ambition centrale de réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici 2030 et atteindre la neutralité

⁶ Commission européenne (2019). Le Pacte vert pour l'Europe. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52019DC0640>

carbone à l'horizon 2050 (Commission européenne, 2019). Il s'inscrit dans le prolongement de l'Accord de Paris (2015) et répond aux alertes scientifiques du GIEC sur le besoin urgent d'agir pour limiter le réchauffement global à 1,5 °C (IPCC, 2022)⁷.

On distingue plusieurs piliers thématiques du Pacte vert, correspondant aux principaux chantiers de la transition écologique :

- **Augmentation de l'ambition climatique** : la Loi européenne sur le Climat adoptée en 2021 rend juridiquement contraignant l'objectif de neutralité carbone à 2050 et la réduction d'au moins 55 % en 2030⁸. Cette « Loi climat » (règlement UE 2021/1119) constitue le *cœur battant du Pacte vert* (Commission européenne, 2021)⁹.
- **Énergie propre, abordable et sécurisée** : décarboner le système énergétique qui génère plus de 75 % des émissions de l'UE (ENHESA 2023)¹⁰. Cela implique de développer massivement les sources d'**énergie renouvelable**, d'améliorer l'efficacité énergétique, de sortir progressivement du charbon et autres combustibles fossiles, et de garantir la sécurité d'approvisionnement. Par exemple, la stratégie **REPowerEU** (2022) est venue compléter le Pacte vert pour réduire la dépendance aux énergies fossiles russes tout en accélérant la transition verte. (EUROPEAN COMMISSION)¹¹
- **Industrie et économie circulaire** : transformer en profondeur les processus industriels afin de **découpler la croissance de l'utilisation des ressources**. L'industrie représente encore 20 % des émissions de l'UE et la moitié des émissions mondiales provient de l'extraction et du traitement des ressources (matériaux, combustibles, alimentation). Le Pacte vert promeut un passage à une **économie circulaire**, où l'on réduit, réutilise et recycle les matériaux plutôt que de les jeter. Un **nouveau plan d'action économie circulaire** a été adopté en mars 2020, prévoyant notamment une politique de produits durables et ciblant des secteurs comme le textile, l'électronique, le bâtiment et les

⁷ Carbon Brief (2022). IPCC. (2022). Sixth Assessment Report. <https://www.carbonbrief.org/ipcc-2022/>

⁸ Toute l'Europe. (2025, 19 mai). *Qu'est-ce que le Pacte vert pour l'Europe ?*

<https://www.touteleurope.eu/economie-et-social/qu-est-ce-que-le-pacte-vert-pour-l-europe/>

⁹ Commission européenne (2021). Loi européenne sur le climat. En ligne : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32021R1119>

¹⁰ Stacy, J. (2023, 2 novembre). *European Green Deal: 8 key policy areas*. Enhesa.

<https://www.enhesa.com/resources/article/european-green-deal-key-policies/>

¹¹ **European Commission.** (n.d.). *The European Green Deal*. https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/european-green-deal_en

emballages. L'objectif est de diminuer drastiquement les déchets et la consommation de ressources, tout en stimulant l'innovation industrielle verte. (ENHESA 2023) (EUROPEAN COMMISSION)

- **Bâtiments et rénovation énergétique** : le secteur du bâtiment consomme une part importante de l'énergie et des ressources en Europe. Le Pacte vert comprend une « vague de rénovations » visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments afin d'économiser l'énergie et de réduire les factures des ménages. Des normes plus strictes d'écoconception et de performance énergétique sont mises en place pour les bâtiments neufs et existants. (ENHESA 2023) (EUROPEAN COMMISSION)
- **Mobilité durable et intelligente** : les transports sont responsables d'environ 25 % des émissions de GES de l'UE. Le Pacte vert engage un **changement radical dans la mobilité** : développement des véhicules **électriques** et des bornes de recharge, promotion des transports en commun et du ferroviaire, encouragement des mobilités actives et des carburants alternatifs (hydrogène vert, biocarburants durables pour l'aviation). L'UE s'est notamment accordée pour mettre fin à la vente de voitures particulières neuves à moteur thermique d'ici **2035**, ce qui pousse l'ensemble de l'industrie automobile vers le zéro émission¹². Des mesures portent aussi sur la logistique urbaine zéro carbone, la tarification du carbone dans le transport aérien et maritime, etc. (EUROPEAN COMMISSION)
- **Agriculture et alimentation durables** : ce pilier vise à rendre la chaîne alimentaire européenne plus respectueuse de l'environnement et de la santé. La **stratégie "De la ferme à la table"** (mai 2020) fixe des objectifs tels que la réduction de 50 % de l'usage des pesticides et des antibiotiques en agriculture, l'augmentation de la part de l'agriculture biologique, et la diminution des pertes et du gaspillage alimentaires. Le Pacte vert encourage une transition vers des pratiques agroécologiques, la protection du bien-être animal et la promotion d'une alimentation plus saine et locale, tout en assurant un revenu décent aux agriculteurs. (EUROPEAN COMMISSION)
- **Biodiversité et écosystèmes** : la protection de la nature est un volet essentiel, reconnaissant que la crise climatique et la crise de la biodiversité sont liées. En mai 2020, parallèlement à la stratégie agricole, la Commission a présenté une **stratégie**

¹² Toute l'Europe. (2025, 19 mai). *Qu'est-ce que le Pacte vert pour l'Europe ?*
<https://www.touteleurope.eu/economie-et-social/qu-est-ce-que-le-pacte-vert-pour-l-europe/>

biodiversité 2030 visant à **protéger 30 %** des terres et des mers de l'UE, restaurer les écosystèmes dégradés, planter 3 milliards d'arbres supplémentaires d'ici 2030 et inverser le déclin des pollinisateurs (EUROPEAN COMMISSION).

- **“Pollution zéro” pour un environnement sans toxicité** : dernier pilier, le Pacte vert affiche l'ambition d'éliminer la pollution de l'air, de l'eau et des sols. Cela comprend la révision des normes de qualité de l'air, la réduction des émissions industrielles et des produits chimiques dangereux, le traitement des eaux résiduaires, et la prévention des déchets plastiques et marins. L'UE vise un environnement entièrement non toxique à long terme, ce qui nécessite d'agir à la source pour prévenir la pollution et d'assainir les sites pollués existants. Ce volet s'appuie sur des stratégies comme le plan d'action pour éliminer la pollution (mai 2021) et sur le renforcement de la réglementation REACH sur les substances chimiques. (EUROPEAN COMMISSION)

Pour soutenir ces initiatives, la Commission européenne a proposé un plan d'investissement pour une Europe durable, mobilisant au moins 1 000 milliards d'euros d'investissements publics et privés sur la prochaine décennie. Le plan de relance NextGenerationEU, d'un montant de 750 milliards d'euros, impose que 37 % des dépenses des plans nationaux de relance soient consacrés à la transition climatique (EUROPEAN COMMISSION).

Pour favoriser l'alignement des flux financiers sur les objectifs climatiques, l'UE a introduit un système de classification des activités durables, connu sous le nom de **taxonomie verte** (Commission européenne, 2020). Ce règlement vise à identifier les activités économiques ayant un impact environnemental positif et à empêcher le greenwashing, en orientant les investissements vers les secteurs écologiquement soutenables.

3.3. LES NIVEAUX DE GOUVERNANCE DU PACTE VERT

La mise en œuvre du Pacte vert repose sur une gouvernance à multiples niveaux, articulant l'échelon européen, les États membres, les régions et les villes, en accord avec le principe de subsidiarité. (Fondation Robert Schuman, 2023)¹³ Si l'UE fixe le cap, ce sont souvent les autorités nationales et locales qui déploient concrètement les actions sur le terrain.

En effet, les domaines couverts par le Pacte vert – énergie, transport, aménagement urbain, gestion des déchets, agriculture, etc. – impliquent fortement les collectivités territoriales. Celles-ci ont compétence sur de nombreux leviers pratiques (planification urbaine, transport public, rénovation de logements sociaux, gestion des forêts communales...). Le Comité européen des Régions (Comité européen des Régions, 2022)¹⁴, organe consultatif de l'UE représentant les collectivités, l'a affirmé clairement : « *Le Pacte vert pour l'Europe ne pourra être concrétisé qu'en donnant aux collectivités locales et régionales les moyens d'agir* », et en les associant pleinement, aux côtés des parties prenantes locales, à une transition verte équitable et soutenable¹⁵. Autrement dit, le Green Deal doit se traduire par des "Green Deals locaux" adaptés aux réalités de chaque territoire (Eurocities, 2022)¹⁶.

Plusieurs mécanismes traduisent cette approche multi-niveau : d'abord, chaque État membre doit élaborer un plan national énergie-climat (PNEC) pour 2030, détaillant comment il compte atteindre les objectifs communs. La loi climat européenne¹⁷ demande aussi aux États d'établir des dialogues multi-niveaux sur le climat et l'énergie, associant collectivités, société civile et acteurs économiques, afin de créer un consensus local sur les feuilles de route de transition.

Au niveau local, l'UE soutient depuis longtemps l'engagement des villes via des initiatives volontaires comme la Convention des Maires pour le climat et l'énergie (Covenant of Mayors,

¹³ **Fondation Robert Schuman (2023).** *La gouvernance multi-niveaux du Pacte vert européen.* En ligne : <https://www.robert-schuman.eu/>

¹⁴ Comité européen des régions (2022). *Le Green Deal en action au niveau local.* En ligne : <https://cor.europa.eu/>

¹⁵ MedWaves. (n.d.). *SOFIGREEN: Social Finance for Social Greening.* <https://www.medwaves-centre.org/project/sofigreen-social-finance-for-social-greening/>

¹⁶ Eurocities (2022). *Green Deal Going Local – Facts and figures.* En ligne : <https://eurocities.eu/latest/green-deal-going-local/>

¹⁷ EUR-Lex. (2021). *Regulation (EU) 2021/1119 establishing the framework for achieving climate neutrality ("European Climate Law").* <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32021R1119>

2023)¹⁸, qui rassemble des milliers de villes s’engageant au-delà des objectifs de l’UE. Dans le cadre du Pacte vert, la Commission a également lancé une initiative innovante : la Mission “100 villes neutres pour le climat d’ici 2030”. En 2022, 100 villes pionnières ont été sélectionnées pour participer à cette mission européenne¹⁹. Chacune de ces villes s’engage à élaborer un « contrat de ville climat » – un plan d’action intégrée vers la neutralité carbone en 2030 couvrant l’énergie, les bâtiments, les transports, la gestion des déchets, etc., ainsi que les investissements nécessaires. L’UE apporte un soutien technique via la plateforme d’expertise NetZeroCities²⁰ et financier via le programme Horizon Europe pour accompagner ces villes pilotes. L’objectif est qu’elles servent de laboratoires d’innovation ouverte et de modèles, dont les enseignements pourront être reproduits par d’autres villes à travers l’Europe d’ici 2050. Cette mission illustre l’approche ascendante du Pacte vert : catalyser l’action locale et l’expérimentation, tout en fédérant ces efforts au niveau européen.

Enfin, la réussite du Pacte vert demande une implication des citoyens eux-mêmes. En plus des autorités locales, la gouvernance multi-niveaux intègre la participation du public et des parties prenantes. La Commission a lancé en 2020 un Pacte climatique européen²¹ invitant les citoyens, collectivités, entreprises et associations à s’engager à leur échelle. De même, des panels de citoyens européens ont été organisés pour formuler des idées sur la transition. Cette mobilisation générale vise à renforcer l’appropriation du Green Deal par la société, condition essentielle de son succès.

3.4. LES OUTILS EUROPÉENS AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Afin d’atteindre les objectifs ambitieux du Pacte vert européen, la Commission européenne a mobilisé une palette de programmes de financement et d’accompagnement technique destinés à soutenir les territoires. Les collectivités locales, en tant qu’acteurs de proximité et moteurs potentiels de la transition, peuvent accéder à une grande diversité de dispositifs, à

¹⁸ Covenant of Mayors (2023). Our community. En ligne : <https://eu-mayors.ec.europa.eu/>

¹⁹ European Commission. (2022, 28 avril). *100 climate-neutral and smart cities by 2030: cities announced*. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP_22_2591

²⁰ NetZeroCities. (n.d.). *About the Mission*. <https://netzerocities.eu>

²¹ European Commission. (2020, 9 décembre). *European Climate Pact*. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP_20_2323

condition de disposer des capacités suffisantes pour les mobiliser. Il est essentiel de poser un panorama des principaux outils européens disponibles, en lien avec les enjeux écologiques locaux.

Le FEDER, pilier de la cohésion verte

Le **Fonds européen de développement régional (FEDER)** est l'un des instruments les plus mobilisés par les collectivités. Il finance des projets concrets visant à renforcer la cohésion territoriale tout en soutenant des investissements dans des infrastructures durables, la rénovation énergétique des bâtiments publics, le développement de la mobilité propre ou encore la résilience climatique. Les Régions gèrent généralement les enveloppes FEDER à travers des programmes opérationnels, ce qui permet une certaine adaptation au contexte local mais peut aussi complexifier l'accès pour les petites entités. L'un des enjeux majeurs reste la simplification des procédures et l'accompagnement technique pour permettre à toutes les collectivités, y compris les plus modestes, d'en bénéficier.²²

LIFE : un levier pour les projets environnementaux innovants

Le programme **LIFE** est le seul instrument entièrement dédié à la transition environnementale et climatique. Il finance des projets expérimentaux dans des domaines tels que la biodiversité urbaine, la gestion durable des ressources, la lutte contre les émissions, ou encore la transition énergétique. LIFE est particulièrement utile pour les collectivités souhaitant développer des démarches pilotes, reproductibles à plus grande échelle. Il est structuré en quatre volets : nature et biodiversité, économie circulaire, climat, et énergie propre. LIFE offre un financement partiel (généralement 60 à 75 % des coûts), souvent complété par des cofinancements nationaux ou régionaux.²³

²² European Commission. (n.d.). *European Regional Development Fund (ERDF)*.
https://commission.europa.eu/funding-tenders/find-funding/eu-funding-programmes/european-regional-development-fund_enEuropean Commission+5European Commission+5

²³ European Commission. (n.d.). *LIFE Programme – Environment and Climate Action*.
https://cinea.ec.europa.eu/programmes/life_encinea.ec.europa.eu+1

Le Fonds pour une transition juste : cibler les territoires vulnérables

Créé dans le cadre du Pacte vert, le **Fonds pour une transition juste (FTJ)** soutient les territoires confrontés à des transitions industrielles ou énergétiques difficiles, notamment les régions anciennement charbonnières ou très carbonées. Il finance des projets de reconversion économique, de diversification des activités locales, ou de soutien à l'emploi dans les secteurs verts. Chaque État membre a élaboré un plan territorial de transition juste, validé par la Commission, définissant les zones et types de projets éligibles. Ce fonds permet de cibler les collectivités les plus exposées aux impacts socio-économiques de la transition.²⁴

Horizon Europe : un moteur pour l'innovation territoriale

Bien qu'il s'adresse prioritairement aux institutions de recherche, le programme **Horizon Europe** soutient aussi des collectivités dans le cadre de projets collaboratifs sur l'innovation durable. Il comprend notamment la "**Mission 100 villes climatiquement neutres d'ici 2030**", qui associe directement des villes européennes dans un partenariat renforcé avec la Commission. Les collectivités peuvent participer à des projets portant sur des solutions de mobilité propre, des systèmes énergétiques intégrés, ou des infrastructures bas carbone. Ce programme requiert toutefois un certain niveau de capacité administrative et technique, ce qui peut en limiter l'accessibilité aux grandes collectivités ou à celles ayant un réseau de partenaires européens établi.²⁵

Interreg : coopérer pour accélérer

Le programme **Interreg** promeut la coopération territoriale entre régions et pays de l'Union. Il permet aux collectivités locales de monter des projets conjoints sur des thématiques transversales comme la transition énergétique, la gestion des risques climatiques ou la protection de la biodiversité. Interreg favorise également le partage de bonnes pratiques entre collectivités européennes, l'expérimentation de politiques publiques à l'échelle

²⁴ European Commission. (n.d.). *Just Transition Fund*. https://commission.europa.eu/funding-tenders/find-funding/eu-funding-programmes/just-transition-fund_en EU Social Economy Gateway+8European Commission+8

²⁵ European Commission. (n.d.). *Horizon Europe – The EU Research and Innovation Programme*. https://research-and-innovation.ec.europa.eu/funding/funding-opportunities/funding-programmes-and-open-calls/horizon-europe_en

transfrontalière, et le développement de synergies autour de projets communs. Les projets peuvent être cofinancés jusqu'à 85 % selon les volets.²⁶

URBACT : renforcer la planification stratégique locale

Le programme **URBACT** n'a pas vocation à financer des investissements, mais il accompagne les collectivités dans la conception, le pilotage et l'évaluation de politiques urbaines durables. Il met en réseau des villes européennes autour de problématiques communes (mobilité, climat, économie circulaire, inclusion...) pour qu'elles puissent co-développer des stratégies locales adaptées. URBACT finance également des actions de formation, de méthodologie et de gouvernance urbaine intégrée. Il est particulièrement utile aux villes moyennes qui cherchent à structurer leur stratégie climat.²⁷

InvestEU : catalyser les investissements durables

Le programme **InvestEU** regroupe plusieurs instruments financiers pour attirer des investissements privés en faveur de projets alignés avec le Pacte vert : infrastructures vertes, rénovation urbaine, mobilité propre, etc. Il propose des garanties européennes à travers des partenaires comme la Banque européenne d'investissement (BEI), ce qui permet à des projets publics locaux d'obtenir plus facilement des financements auprès de banques ou d'investisseurs privés. Les collectivités peuvent ainsi financer des projets d'envergure via des montages innovants, à condition de disposer d'un projet bancable et bien structuré.²⁸

FRR et REACT-EU : soutien exceptionnel à la relance verte

Deux instruments temporaires, issus du plan de relance post-COVID, ont également contribué à la dynamique de transition verte à l'échelle locale :

²⁶ European Commission. (n.d.). *European Territorial Cooperation – Interreg*. https://social-economy-gateway.ec.europa.eu/eu-funding-programmes/european-territorial-cooperation-interreg_en

²⁷ URBACT. (n.d.). *URBACT Programme*. <https://urbact.eu/WUF>

²⁸ European Commission. (n.d.). *InvestEU Programme*. https://investeu.europa.eu/investeu-programme_en **Marché Intérieur et PME+2InvestEU+2**

- La **Facilité pour la reprise et la résilience (FRR)**, qui finance des investissements alignés avec les priorités vertes et numériques via les plans nationaux de relance.²⁹
- Le programme **REACT-EU**, qui a renforcé les fonds de cohésion existants (FEDER, FSE) pour accélérer des projets de résilience climatique, de mobilité durable ou de digitalisation des services publics.³⁰

Ces deux outils ont permis à de nombreuses collectivités de bénéficier de financements exceptionnels entre 2021 et 2024 pour des projets alignés avec le Green Deal.

FSE+ : former pour réussir la transition

Enfin, le **Fonds social européen plus (FSE+)** soutient la formation, l'insertion, l'emploi et la reconversion professionnelle. Il est particulièrement utile pour accompagner la **dimension humaine** de la transition écologique : développement de nouveaux métiers (énergie, rénovation, mobilité), montée en compétences des agents publics, ou soutien à l'inclusion dans les projets de transition.³¹

3.5. LES MODALITÉS D'ACCÈS AUX FINANCEMENTS EUROPÉENS

Une question reste centrale : **comment les entités locales peuvent-elles bénéficier de ces financements ?** La réponse dépend des modalités de gestion propres à chaque programme, qui relèvent soit d'une gestion partagée avec les États membres, soit d'une gestion directe assurée par la Commission européenne ou ses agences exécutives.

L'accès aux fonds européens se fait principalement via **deux canaux distincts** :

²⁹ European Commission. (n.d.). *Recovery and Resilience Facility*. https://commission.europa.eu/business-economy-euro/economic-recovery/recovery-and-resilience-facility_en

³⁰ European Commission. (n.d.). *REACT-EU – Recovery Assistance for Cohesion and the Territories of Europe*. https://commission.europa.eu/funding-tenders/find-funding/eu-funding-programmes/react-eu_en PubAffairs Bruxelles+9 European Commission+9

³¹ European Commission. (n.d.). *European Social Fund Plus (ESF+)*. https://employment-social-affairs.ec.europa.eu/policies-and-activities/funding/european-social-fund-plus-esf_en Employment, Social Affairs and Inclusion

1. **Les programmes à gestion partagée**, comme le FEDER, le FSE+ ou le FTJ, sont **gérés par les autorités de gestion nationales ou régionales**. Cela signifie que ce sont les Régions, les États ou certaines agences spécialisées qui lancent les appels à projets, définissent les critères de sélection, et attribuent les subventions. Concrètement, une commune souhaitant financer la rénovation énergétique d'une école devra répondre à un appel à projets lancé par sa Région (souvent via un site ou une plateforme dédiée), compléter un dossier technique (objectifs, budget, échéancier), démontrer l'impact environnemental, et prévoir une part de cofinancement (souvent entre 20 et 50 %). Une fois sélectionné, le projet entre en phase de contractualisation, avec des versements conditionnés au respect de jalons précis.³²
2. **Les programmes à gestion directe**, comme LIFE, Horizon Europe, Interreg ou URBACT, sont **pilotés directement par la Commission européenne ou ses agences exécutives** (comme CINEA³³ ou l'EISMEA³⁴). Ces programmes publient leurs propres appels à projets sur le portail *Funding & Tenders* de l'UE.³⁵ Dans ce cas, une collectivité doit généralement monter un **partenariat international** avec d'autres villes, ONG, universités ou agences, soumettre une candidature compétitive en anglais, et respecter des critères exigeants : innovation, reproductibilité, valeur ajoutée européenne. La sélection est très sélective, mais les taux de cofinancement peuvent être plus favorables.

Dans les deux cas, les entités locales doivent disposer d'une **capacité technique suffisante** pour identifier les bons appels, constituer un consortium le cas échéant, rédiger une candidature de qualité et gérer les fonds de manière conforme. Pour les petites communes, cela peut représenter un obstacle, d'où l'intérêt croissant des **coopérations**

³² European Commission. (n.d.). *Shared management of EU funds*. https://commission.europa.eu/funding-tenders/how-apply/management-eu-funding/shared-management_en

³³ CINEA – European Climate, Infrastructure and Environment Executive Agency. (n.d.). *About us*. https://cinea.ec.europa.eu/about-cinea_en

³⁴ EISMEA – European Innovation Council and SMEs Executive Agency. (n.d.). *About EISMEA*. https://eismea.ec.europa.eu/about-eismea_en

³⁵ European Commission. (n.d.). *Funding & Tenders Portal*. <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/home>

intercommunales, de l'appui de **cellules régionales d'ingénierie**, ou de structures comme les **agences locales de l'énergie et du climat (ALEC)**.³⁶

3.6. ÉTUDES DE CAS LOCALES DU PACTE VERT À L'ŒUVRE

Plus concrètement, nous examinons quatre exemples de collectivités qui mettent en pratique, chacune à leur manière, les principes du Pacte vert européen. Les cas de **Gand** (Belgique), **Lyon** (France), **Västra Götaland** (Suède) et **Ljubljana** (Slovénie) offrent un panorama diversifié : une ville moyenne pionnière, une grande métropole française, une région industrielle nordique et une capitale d'Europe centrale.

Gand (Belgique) : Ville pionnière, Gand vise la neutralité carbone d'ici 2050 et a fixé un objectif intermédiaire de -40 % d'émissions de CO₂ d'ici 2030 (Renoscripto, 2023)³⁷. Elle a lancé un vaste programme de rénovation énergétique des logements (plus de 10 000 rénovations), combinant conseils techniques, aides financières et groupements d'achats³⁸. Elle promeut activement le solaire résidentiel, avec l'objectif de doubler la capacité photovoltaïque d'ici 2025. Sur le plan de la mobilité, Gand a instauré un plan de circulation qui limite fortement l'usage de la voiture en centre-ville, encourageant les modes actifs (vélo, marche). En parallèle, un programme de désimperméabilisation a permis de végétaliser 15 % des surfaces bétonnées, réduisant les îlots de chaleur et améliorant la résilience aux inondations (CCRE-CEMR, 2023)³⁹. Le plan alimentaire « Gent en Garde »⁴⁰, primé par l'ONU (UNRIC, 2019)⁴¹, soutient une alimentation locale, végétale et à faible empreinte carbone.⁴² Gand coopère

³⁶ Comité européen des régions. (2023). *Comment les collectivités peuvent-elles accéder aux fonds européens ?*. <https://cor.europa.eu/fr/news/Pages/accessing-eu-funds.aspx>

³⁷ Renoscripto. (2023). *Dossier Gand : une ville belge en transition énergétique*. <https://www.renoscripto.be>

³⁸ City of Ghent. (2020). *2020–2025 Climate Plan*.

https://mycovenant.eumayors.eu/storage/web/mc_covenant/documents/8/dqYvaXgFnmgwL2Kx6S7igxBmGdQxKFF6.pdfmycovenant.eumayors.eu

³⁹ CCRE-CEMR. (2023). *Les collectivités locales face à la transition verte*. Conseil des Communes et Régions d'Europe. <https://www.ccre.org>

⁴⁰ UNFCCC. (n.d.). *Ghent en Garde: Creating Structural Change through Local Food Policy*.

<https://unfccc.int/climate-action/momentum-for-change/planetary-health/ghent-en-gardeunfccc.int>

⁴¹ UNRIC. (2019). *Ghent en Garde: An award-winning urban food strategy*. United Nations Regional Information Centre. <https://unric.org/en/ghent-en-garde>

⁴² City of Ghent. (2023). *Sustainability Report 2023*.

https://stad.gent/sites/default/files/media/documents/00_sdg_rapport2023_ENG_150dpi_0.pdfStad Gent+1

étroitement avec la Région flamande et participe à des projets européens comme RenoBooster (Robert Schuman, 2023)⁴³.

Lyon (France) : La Métropole de Lyon s'est engagée à réduire ses émissions de GES de 55 % d'ici 2030 via son Plan Climat Air Énergie Territorial (Grand Lyon, 2023)⁴⁴. Parmi les actions phares : la création d'une Zone à Faibles Émissions, le déploiement de 355 km de pistes cyclables sécurisées (Voies Lyonnaises)⁴⁵, la plantation de 300 000 arbres d'ici 2030, et la rénovation énergétique de plus de 10 000 logements à travers le programme ÉcoRénov. En matière d'économie circulaire, Lyon développe une stratégie 2021–2025 incluant le tri des biodéchets, une usine innovante de recyclage plastique, et un projet alimentaire territorial. La métropole collabore étroitement avec l'État français, la région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union européenne (projets Horizon 2020, fonds FEDER). Elle est membre actif d'Eurocities⁴⁶ et de la Convention des Maires⁴⁷.

Västra Götaland (Suède) : Région industrielle ambitieuse, Västra Götaland s'est fixée des objectifs avancés : -80 % de GES d'ici 2030 et sortie complète des énergies fossiles (Encore, 2023)⁴⁸. Elle soutient l'électrification de l'industrie et des transports, notamment via des projets d'hydrogène vert et l'objectif de 100 % de bus électriques d'ici 2030 (Västtrafik, 2023)⁴⁹. La région investit dans les énergies renouvelables, l'économie circulaire et la bioéconomie. Plus de 200 acteurs locaux ont signé des engagements climatiques dans le cadre de la stratégie *Climate 2030*⁵⁰. Elle partage son expérience via le réseau ENCORE, devenant un modèle de transition pour les territoires industriels européens.

Ljubljana (Slovénie) : Capitale verte de l'Europe 2016, Ljubljana se distingue par ses transformations urbaines et environnementales. La ville vise la neutralité carbone dès 2030

⁴³ Fondation Robert Schuman. (2023). *Les villes européennes au cœur du Green Deal*. <https://www.robert-schuman.eu>

⁴⁴ Grand Lyon. (2023). *Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2030 – Bilan et perspectives*. Métropole de Lyon. <https://www.grandlyon.com>

⁴⁵ Voies Lyonnaises. (n.d.). *Le réseau cyclable métropolitain*. <https://www.voieslyonnaises.fr>

⁴⁶ Eurocities. (n.d.). *Lyon*. <https://eurocities.eu/members/lyon>

⁴⁷ Covenant of Mayors. (2023). *Signatories overview – Lyon*. <https://eu-mayors.ec.europa.eu>

⁴⁸ Encore. (2023). *Västra Götaland: Climate Ambition and Industrial Innovation*. European Network of Regions for a Sustainable Economy. <https://www.encoreweb.eu>

⁴⁹ Västtrafik. (2023). *Electrification and sustainable public transport in Västra Götaland*. <https://www.vasttrafik.se>

⁵⁰ Climate 2030. (n.d.). *Strategy for Västra Götaland Region*. <https://klimat2030.se>

dans le cadre de la Mission des 100 villes climatiquement neutres (Ljubljana.si, 2023)⁵¹. Elle a interdit les voitures dans son centre historique, développe les mobilités douces et a réduit de 58 % les niveaux de carbone noir en centre-ville. Plus de 46 % de son territoire est couvert de forêts, offrant 70 m² d'espaces verts par habitant. Sa stratégie de gestion des déchets, avec un taux de recyclage de 68 %, repose sur une politique zéro déchet et le centre de traitement RCERO (Climate Chance, 2022)⁵². Ljubljana a modernisé son réseau de chaleur et rénové des bâtiments publics grâce à la Banque européenne d'investissement. Elle a signé un Climate City Contract avec l'UE et a lancé un Hub d'innovation climatique, impliquant citoyens, ONG, université et entreprises dans la co-construction des politiques vertes⁵³.

Ces cas montrent que les collectivités peuvent traduire concrètement les objectifs européens, malgré les écarts de moyens et contextes. Elles illustrent les bénéfices d'une gouvernance multi-niveaux bien articulée et d'un volontarisme local fort pour faire avancer la transition écologique. Ces exemples positifs ne doivent pas occulter qu'ailleurs, des collectivités rencontrent des difficultés à avancer aussi vite. La partie suivante propose justement une vue d'ensemble des obstacles et leviers rencontrés par les collectivités locales dans la mise en œuvre du Pacte vert, afin de tirer des enseignements plus généraux.

⁵¹ Ljubljana.si. (2023). *Climate-Neutral City by 2030: Ljubljana's commitment*. Ville de Ljubljana. <https://www.ljubljana.si>

⁵² Climate Chance. (2022). *Panorama des politiques locales de transition en Europe centrale*. <https://www.climate-chance.org>

⁵³ NetZeroCities. (2023). *Ljubljana's Climate City Contract*. <https://netzerocities.eu>

3.7. OBSTACLES ET LEVIERS

Malgré une dynamique européenne favorable et la multiplication d'initiatives locales en faveur de la transition écologique, de nombreux freins subsistent pour les entités locales. Ces obstacles peuvent être d'ordre **financier, technique, institutionnel, ou socio-politique**. En parallèle, plusieurs **leviers** peuvent être activés pour renforcer la capacité des collectivités à jouer un rôle moteur dans l'atteinte des objectifs du Pacte vert.

PRINCIPAUX OBSTACLES

Contraintes financières et inégalités d'accès aux fonds

Le frein le plus évident est d'ordre financier. La transition écologique implique des investissements lourds que toutes les collectivités ne peuvent assumer. Les grandes villes, mieux dotées, parviennent plus facilement à mobiliser des financements. En revanche, les petites communes rurales peinent à accéder aux subventions européennes, faute de ressources pour monter les dossiers ou assurer le cofinancement requis selon le grand baromètre de l'Observatoire de la transformation écologique des territoires. La Banque des Territoires indique que les grandes collectivités ont largement amorcé la transition écologique, avec 52 % des communes de plus de 20 000 habitants considérant ce sujet comme prioritaire, la situation est bien différente dans les petites communes. Dans celles de 3 500 à 10 000 habitants, ce taux descend à 30 %, et il chute à seulement 20 % pour les municipalités de moins de 3 500 habitants (Banque des Territoires, 2025)⁵⁴. Cette situation génère un risque de fracture territoriale entre territoires pionniers et territoires en retrait, alors même que les enjeux climatiques concernent l'ensemble du territoire européen.

Manque de compétences techniques et humaines

De nombreuses collectivités manquent des compétences nécessaires pour concevoir, piloter et évaluer des projets complexes de transition. La gestion de projets européens, les plans climat, ou les stratégies d'adaptation exigent des expertises spécifiques. Le recrutement de

⁵⁴ Banque des Territoires. (2025). *Transition écologique : un éclairage sur l'engagement des collectivités*. <https://www.banquedesterritoires.fr/transition-ecologique-eclairage-engagement-collectivites>

profils qualifiés est parfois difficile, en particulier dans les petites communes, en raison de la concurrence avec le secteur privé et des contraintes budgétaires du secteur public.

Complexité des mécanismes de financement

Même lorsque des financements existent (FEDER, LIFE, FRR...), leur accès reste complexe. Les procédures administratives, les délais et la diversité des règles entre programmes unifiés peuvent décourager les communes peu expérimentées. En outre, la méconnaissance des dispositifs disponibles est fréquente : certaines collectivités ignorent qu'elles peuvent prétendre à certains financements, ou ne disposent pas de l'ingénierie suffisante pour en bénéficier.

Gouvernance multi-niveau mal articulée

La mise en œuvre effective du Pacte vert repose sur une coordination entre les niveaux européen, national, régional et local. Or, cette gouvernance multi-niveau reste imparfaite. Dans certains pays, les collectivités locales ne sont pas suffisamment associées à l'élaboration des plans nationaux climat-énergie. Des chevauchements de compétences ou des divergences de priorités politiques peuvent freiner l'action. Par exemple, une région peu engagée peut bloquer une commune volontaire, et inversement.

Acceptabilité sociale

La transition écologique implique des changements d'habitudes parfois impopulaires : restriction de la voiture, travaux énergétiques, fiscalité environnementale... Les élus locaux doivent composer avec l'opinion publique, les contraintes électorales et les conflits d'intérêts économiques. Sans accompagnement ni pédagogie, des mesures climatiques peuvent susciter un rejet. Ce contexte rend certaines collectivités hésitantes à adopter des politiques ambitieuses.

LEVIERS POUR RENFORCER L'ACTION LOCALE

Simplification de l'accès aux financements

Un levier fondamental consiste à simplifier les procédures d'accès aux fonds européens pour les collectivités. Des initiatives comme le programme ELENA de la Banque européenne d'investissement (financement d'assistance technique) illustrent cette volonté de rapprocher les outils de financement des réalités locales.

Renforcement des capacités locales

Le développement de cellules d'ingénierie territoriale, de formations, ou de réseaux d'expertise partagée est essentiel. Des structures comme les agences locales de l'énergie et du climat (ALEC), ou les réseaux de villes (Energy Cities, Covenant of Mayors, etc.) peuvent accompagner les communes dans le montage de projets, la mise en œuvre de plans climat, ou la recherche de cofinancement. L'échange de bonnes pratiques entre collectivités joue également un rôle clef.

Coopération entre collectivités

La **mutualisation de moyens** entre communes permet de contourner les limites individuelles. Par exemple, plusieurs communes peuvent cofinancer un poste de conseiller énergie, un diagnostic de vulnérabilité, ou un plan d'action partagé. Cette approche est particulièrement pertinente pour les petites collectivités, souvent dépourvues de services dédiés.

Valorisation des territoires moteurs

Enfin, la reconnaissance des collectivités exemplaires peut jouer un rôle incitatif. Des dispositifs comme le label Capitale verte européenne, les appels à projets d'excellence, ou les classements européens renforcent la visibilité des villes engagées. Cela crée un effet d'émulation et pousse d'autres à suivre l'exemple, dans une logique de diffusion ascendante.

4. ANALYSE QUALITATIVE

4.1. MÉTHODOLOGIE

Dans le prolongement de la revue de littérature, une **enquête qualitative** par entretiens semi-directifs a été menée afin de recueillir des perspectives de terrain sur la manière dont les collectivités locales s'approprient les objectifs du Pacte Vert européen. Cette étape vise à compléter l'analyse documentaire par des témoignages d'acteurs directement impliqués dans la mise en œuvre locale des politiques climatiques, et à mieux comprendre les dynamiques, obstacles et leviers concrets qu'ils rencontrent.

Le panel d'enquêtés a été constitué selon une logique de diversité institutionnelle et territoriale, incluant à la fois des élus locaux tels que des échevins, des députés ou des ministres, des agents publics ainsi que des représentants d'institutions européennes. Cette diversité de profils permet de croiser les points de vue selon les niveaux de gouvernance et les responsabilités exercées.

Afin de s'adapter à la disponibilité souvent limitée des participants, le choix du type d'entretiens est laissé au répondant soit par courrier électronique soit par échange direct en présentiel. Chaque répondant a reçu un questionnaire semi-directif personnalisé selon le secteur : communal, régional, européen⁵⁵.

4.2. THÈMES À ABORDER

Bien que chaque entretien ait été personnalisé selon le rôle, les compétences et le niveau d'intervention de chaque interlocuteur, l'ensemble des questionnaires s'articule autour de grands axes thématiques communs. Cette structuration permet une comparaison transversale des réponses autour de dimensions-clés telles que :

- 1) **Les initiatives concrètes mises en œuvre** : identifier les projets locaux (mobilité douce, rénovation énergétique, circuits courts, etc.) déployés en lien avec les objectifs du Pacte vert, mais aussi d'évaluer leur impact et leur ancrage territorial.

⁵⁵ Voir annexe 1

- 2) **Les freins et obstacles rencontrés** : ce thème regroupe les difficultés exprimées par les acteurs, qu'elles soient financières, réglementaires, techniques ou politiques, et qui freinent la mise en œuvre locale de la transition.
- 3) **Le soutien des niveaux supérieurs de pouvoir** : la qualité et la cohérence de l'appui apporté par les Régions, l'État fédéral ou l'Union européenne aux collectivités locales.
- 4) **La reconnaissance du rôle des collectivités** : cette partie questionne la place effective des collectivités dans les stratégies climatiques.
- 5) **Les propositions d'amélioration formulées par les acteurs** : enfin, les entretiens ont permis de recueillir des recommandations concrètes visant à renforcer le rôle des territoires dans la transition, à simplifier l'accès aux aides, et à mieux articuler les différents niveaux d'action.

4.3. PROFILS

Le choix a été de privilégier neuf profils fortement ciblés sur le thème de la transition écologique en assurant une diversité de points de vue entre les échelons européen, régional et local. Le défi s'est porté sur la capacité à obtenir des témoignages d'acteurs haut placés notamment des responsables institutionnels, souvent très sollicités.

Plusieurs personnalités occupant des fonctions à responsabilités ont accepté de partager leur expérience, ce qui a considérablement enrichi l'analyse et la légitimité des propos. Parmi ce panel qualitatif et représentatif, on retrouve les fonctions de ministres, de députés, d'échevins de directeurs communaux, de chefs d'unité à la Commission européenne ou encore de gestionnaires de politiques européennes. De plus, chacun des répondants est spécialisé dans des sujets liés au Pacte vert comme la biodiversité, la finance durable, les programmes européens, la transition énergétique, la gestion des déchets, ...

Pour des raisons de confidentialité, l'identité des répondants est volontairement masquée. Nous analyserons donc les réponses par groupe ou par statut.

4.4. RÉSULTATS

Ces neuf entretiens ont permis de comprendre la complexité de la gouvernance climatique européenne, depuis la conception des textes à Bruxelles jusqu'à leur exécution sur le terrain.

Du côté local, les témoignages soulignent à la fois un fort engagement des collectivités et un sentiment d'abandon structurel. L'échevine résume : « On ne manque pas d'idées. Composteurs collectifs, thermographie, ateliers sur la précarité énergétique... On agit. Mais on fait tout cela sans filet. » Depuis la suppression du subside POLLEC, qui finançait un poste de coordinateur climat, la commune se trouve démunie. « On veut bien être moteurs, mais il faut qu'on nous donne le volant. »

Même constat pour le directeur d'une autre commune : « On nous parle d'innovation, mais on croule sous l'administration. Les appels à projets ? Ce n'est pas fait pour une commune de 7 000 habitants où une même personne gère les cimetières et l'agenda du bourgmestre. » Il plaide pour un droit de tirage automatique pour les communes engagées dans une démarche climat, avec une enveloppe de base accessible sans compétition excessive. Les collectivités locales ont des idées, mais elles manquent de bras, de temps et d'expertise. Elles demandent un accompagnement renforcé et des outils prêts à l'emploi pour passer à l'action.

Trois gestionnaires de politiques européennes, reconnaissent cette fracture. L'un d'eux mentionne qu'il y a un vrai manque de relais : « Les petites communes sont souvent laissées à elles-mêmes. Il n'y a pas assez de structures pour relier les programmes européens aux réalités locales. » Une autre collègue ajoute : « Ce n'est pas un problème de volonté, mais de capacité. On ne peut pas demander à une commune de 3 000 habitants d'avoir un service dédié à l'Europe. » Ils pensent qu'il faudrait améliorer les structures de coordination au niveau des communautés locales et y impliquer des experts en gestion de projets.

Pour le ministre, la disparition de certains subsides, comme POLLEC, est dramatique. C'était un outil de coordination territoriale qui liait les projets locaux à la stratégie régionale. Aujourd'hui, il y a un vide. Il insiste aussi sur la nécessité de reconnaître pleinement les Groupes d'Action Locale, qu'il qualifie de « pépites de terrain », capables de faire le lien entre habitants, communes et politiques publiques. Leur intégration dans les logiques de financement devrait être systématique.

Le député défend lui aussi une revalorisation des territoires non métropolitains : « Il faut arrêter de penser que seules les grandes villes savent faire la transition. La ruralité a un rôle clé. Il faut de l'ingénierie mutualisée, et une vraie formation continue pour les agents communaux. » Selon lui, il faut repenser les structures d'appui aux collectivités, en misant sur des dispositifs de proximité, et en reconnaissant les dynamiques locales existantes comme sources d'innovation.

Du côté des institutions européennes, les discours témoignent d'une forte volonté politique de maintenir le cap. Un chef d'unité confirme que « la Commission reste pleinement engagée. La neutralité carbone à l'horizon 2050 n'est pas remise en cause. » Il annonce une nouvelle cible climatique pour 2040 et une initiative sur la résilience en 2026. Mais il admet que « la transition verte ne peut réussir que si elle est juste. Il faut accompagner les plus vulnérables, avec du soutien technique, du financement, et de la formation. »

Une cheffe d'unité adjointe à la Commission européenne ajoute : « On a multiplié les outils – Have Your Say, missions Horizon, plateforme CINEA – mais soyons honnêtes : ce n'est pas accessible pour tout le monde. Il faut une vraie ingénierie locale. » Elle propose de mettre en place des guichets techniques mutualisés pour aider les communes à monter leurs projets et suivre leur mise en œuvre. Elle insiste également sur le besoin d'indicateurs standardisés, traduits et simplifiés pour faciliter l'accès à ces programmes.

Un élu, aujourd'hui en charge de la coordination de projets européens, estime que les collectivités locales sont encore « trop souvent perçues comme des exécutants, pas comme des partenaires stratégiques ». Il plaide pour un changement de paradigme dans la conception des politiques : « Une politique réussie, ce n'est pas celle qui est adoptée à Bruxelles, c'est celle qui est appliquée à Ciney ou à Florenville. »

Une ancienne élue devenue fonctionnaire européenne évoque l'écart entre la conception des programmes et leur réception sur le terrain. « Les appels à projets sont rédigés dans un jargon inaccessible, avec des conditions inadaptées. » Elle recommande la traduction systématique des documents, la simplification des formulaires, et une procédure allégée pour les petits projets. Une autre interlocutrice souligne un enjeu structurel : « On parle beaucoup de

gouvernance multi-niveau. Mais en réalité, l'Europe reste top-down. Il faut inverser la logique. Partir des expérimentations locales, et construire les politiques autour. »

Effectivement, une cheffe d'unité rappelle que certaines bonnes pratiques locales mériteraient d'être transformées en standards européens : « Ce qui se fait à petite échelle dans certaines communes est parfois plus innovant que nos grands programmes. On devrait inverser la dynamique : partir du terrain, et faire remonter l'innovation. »

Maintenant que les différents témoignages ont été exposés, passons à une analyse structurée qui s'articule autour de cinq axes essentiels pour comprendre la dynamique actuelle du Green Deal sur le terrain. Il s'agit tout d'abord d'identifier les initiatives concrètes déjà mises en œuvre au niveau local et européen, puis d'examiner les principaux freins et obstacles rencontrés par les acteurs. Le troisième axe interrogera le niveau de soutien apporté par les instances supérieures (régions, fédéral, Europe), avant d'aborder la reconnaissance réelle du rôle des collectivités dans la gouvernance climatique. Enfin, le dernier axe sera consacré aux propositions d'amélioration formulées par les différents intervenants pour renforcer l'efficacité et l'équité de la transition écologique.

1. LES INITIATIVES CONCRÈTES MISES EN ŒUVRE

Les entretiens révèlent un ancrage territorial fort de la transition écologique, avec des initiatives locales variées dans les domaines de la mobilité, de l'énergie, de l'alimentation ou encore de la gestion des déchets. Les représentants communaux témoignent d'une série cohérente d'actions en faveur du climat : développement de pistes cyclables, borne de recharge électrique, rénovation énergétique des bâtiments publics, éclairage LED, politique zéro déchet et promotion de l'agriculture bio. L'échevine interrogée complète cette vision par des actions ciblées comme les ateliers sur la précarité énergétique, les coachings thermiques ou encore la distribution de composteurs. Ces démarches illustrent la capacité d'innovation des petites communes, souvent en partenariat avec des acteurs de terrain.

Plusieurs dispositifs sont également évoqués par les institutions régionales, comme le plan climat PASS 2030 ou la loi sur la restauration de la nature, qui impliquent directement les collectivités dans leur mise en œuvre. Enfin, certains acteurs soulignent l'importance des

initiatives citoyennes de type “Réseau transition”, des plateformes de mobilité partagée ou encore de l’approvisionnement local en circuit court, autant de leviers potentiels pour ancrer le Green Deal dans la vie quotidienne.

Le Green Deal, toujours une priorité ?

Du côté des institutions européennes, le Green Deal reste une priorité stratégique malgré un contexte de crises multiples. Cette priorité est redéfinie à travers des cadres d’action combinant compétitivité industrielle et transition verte, à l’image du Clean Industrial Deal ou du Net Zero Industry Act évoqués par plusieurs hauts fonctionnaires. Le Green Deal n’est donc pas seulement perçu comme un projet écologique, mais aussi comme une réponse aux défis géopolitiques, énergétiques et économiques actuels. Le chef d’unité européen interrogé évoque par exemple les prochaines étapes législatives comme la loi climat 2040 ou la mission sur la résilience climatique.

Cette vision est partagée au niveau régional et national, mais avec une attention accrue aux conditions concrètes de mise en œuvre. Le Green Deal représente une réponse de long terme aux défis du XXI^e siècle, mais ils alertent sur le risque de décrochage des petites communes si les moyens humains et financiers ne suivent pas. Le député, lui, insiste sur l’importance de maintenir les ambitions climatiques malgré les pressions budgétaires qui pèsent sur les entités publiques.

2. LES FREINS ET OBSTACLES RENCONTRÉS

Un large consensus émerge sur la présence de freins systémiques à la mise en œuvre locale de la transition. Le principal obstacle, cité de manière récurrente, reste la complexité administrative. Plusieurs interlocuteurs, qu’ils soient élus ou administrateurs, évoquent les lourdeurs procédurales des appels à projets européens, le manque de clarté des conditions d’éligibilité, et la barrière linguistique des formulaires en anglais. Ce problème est particulièrement contraignant pour les petites entités, qui manquent de personnel pour gérer les dossiers. L’échevine souligne ainsi la disparition du subsidé POLLEC, qui finançait le poste-clé de coordinateur climat, créant un vide difficile à combler pour assurer le suivi technique des projets. Le directeur général évoque la charge de travail disproportionnée imposée aux

petites communes et plaide pour des instruments comme un "droit de tirage", garantissant un financement de base sans passer par la compétition de projets.

Les freins financiers sont également omniprésents : les projets sont coûteux, et les cofinancements exigés par les fonds européens ou régionaux constituent une barrière. Le directeur communal et le député évoquent des difficultés structurelles liées au sous-financement des communes rurales, amplifiées par l'incertitude liée à l'obtention des aides. Enfin, plusieurs répondants soulignent le manque d'adhésion citoyenne ou de relais politiques locaux, qui freinent l'émergence de dynamiques collectives, pourtant indispensables à la réussite des projets de transition.

3. LE SOUTIEN DES NIVEAUX SUPÉRIEURS DE POUVOIR

Les acteurs locaux sont unanimes : si des aides existent, elles ne sont ni suffisantes ni bien adaptées aux besoins de terrain. Les petites communes, faute de ressources, sont souvent écartées de ces dispositifs au profit des grandes villes, plus équipées pour répondre aux exigences.

Côté européen, les institutions mettent en avant l'ampleur des fonds mobilisés via la politique de cohésion, le plan de relance ou le programme LIFE. Mais les collectivités, elles, peinent à traduire cette offre en opportunités concrètes. Plusieurs répondants insistent sur le manque de clarté dans les responsabilités entre niveaux, ce qui rend l'interface difficile à naviguer. Les aides existent, mais ne sont pas toujours "mobilisables", faute d'intermédiaires et d'un accompagnement adapté.

Déconnexion entre Europe et réalité de terrain ?

Un clivage important apparaît entre les acteurs européens et les représentants locaux quant à l'adéquation des politiques européennes avec les réalités de terrain. Tandis que les institutions de l'UE mettent en avant les consultations publiques, les analyses d'impact et les outils participatifs comme « Have Your Say », les responsables locaux estiment que ces mécanismes sont peu connus, peu utilisés et souvent inadaptés. Certains intervenants regrettent que les citoyens ne comprennent pas les objectifs du Green Deal, faute de

communication claire. D'autres expriment un certain scepticisme sur la capacité de la Commission à intégrer réellement les spécificités locales dans ses politiques.

4. LA RECONNAISSANCE DU RÔLE DES COLLECTIVITÉS

Tous les profils interrogés, qu'ils soient européens, nationaux ou communaux, reconnaissent sans ambiguïté que les entités locales jouent un rôle central dans l'atteinte des objectifs du Green Deal. Leur proximité avec les citoyens, leur capacité à agir concrètement sur le terrain et leur connaissance fine des réalités locales en font des acteurs incontournables de la transition écologique. Les communes sont en effet en première ligne sur des compétences clés : mobilité douce, gestion des déchets, rénovation énergétique des bâtiments, préservation de la biodiversité, circuits courts, sensibilisation citoyenne, etc.

Mais sur le terrain, cette reconnaissance reste partielle. Plusieurs acteurs locaux dénoncent un certain décalage entre le discours et la réalité opérationnelle. Le sentiment d'être « en bout de chaîne » est exprimé par plusieurs élus, qui estiment porter une charge importante sans disposer des outils ou des moyens suffisants.

Certains appellent à institutionnaliser des réseaux de coordinateurs climat, à l'image de ce que faisait le programme POLLEC. D'autres suggèrent une meilleure valorisation des expérimentations locales, qui pourraient devenir des modèles répliquables à l'échelle européenne. Enfin, la logique descendante des politiques européennes est critiquée : trop souvent, les collectivités sont perçues comme des exécutants, plutôt que comme des partenaires à part entière.

5. LES PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION FORMULÉES PAR LES ACTEURS

Les entretiens font émerger plusieurs propositions concrètes. Une large partie des répondants plaident pour une simplification drastique des démarches administratives liées aux aides.

Pour faire face au problème de sous-effectif peu qualifié, les répondants proposent plusieurs solutions. D'abord, la mise en place de formations accessibles pour les agents communaux, ainsi que des plateformes de ressources partagées entre communes. Ensuite, un gain de temps avec des outils « clé en main » comme des indicateurs prêts à l'emploi, documents

types, guides simplifiés. D'autres recommandations portent sur la traduction systématique des appels à projets dans toutes les langues officielles de l'UE, le renforcement de réseaux comme les GAL (groupes d'action locale), ou encore l'intégration des collectivités dans les missions Horizon Europe de manière plus directe. Sans personnel dédié, les subsides existent mais restent hors d'atteinte.

Pour faire face au frein financier, il ne faut pas s'attaquer à l'aspect quantitatif c'est-à-dire demander plus d'argent mais plutôt qualitatif c'est-à-dire comment recevoir l'argent. Plusieurs voix appellent à un financement plus direct via un droit de tirage ou une enveloppe annuelle fixe allouée aux communes signataires de la Convention des Maires, leur permettant de planifier leurs investissements de manière stable. Ensuite, développer des modèles économiques territoriaux viables, moins dépendants des subsides. Ce type d'initiative permettrait de faire émerger des transitions réellement durables, autonomes et adaptées aux réalités des territoires.

Cette analyse met en lumière une tension centrale : alors que les collectivités locales sont considérées comme des leviers incontournables de la transition écologique, elles sont aujourd'hui insuffisamment outillées pour jouer ce rôle pleinement. Les politiques européennes restent encore trop complexes pour répondre aux besoins des territoires, en particulier les plus fragiles. Si la volonté politique existe, tant au niveau européen que local, elle doit aujourd'hui se traduire par des réformes concrètes notamment en terme d'accès aux aides. Ce n'est qu'à ces conditions que les collectivités pourront devenir les véritables moteurs du Green Deal européen.

5. COMPARAISON DES RÉSULTATS

UNE PRÉOCCUPATION CLIMATIQUE BIEN CERNÉE... MAIS INÉGALEMENT TRADUITE

En effet, la revue de littérature témoigne d'une attention au caractère désespéré de la situation climatique et le Green Deal constitue la réponse globale et systémique à ces enjeux. Cet impératif environnemental est bien intégré par les acteurs interrogés qui expriment tous leur conviction que le Green Deal doit rester une priorité dans un contexte de crises multiples.

Cependant, du côté des collectivités, cette ambition n'est pas traduite, du fait d'un décalage entre les discours européens et les réalités. Les actions locales peinent à se déployer, piégées soit dans un manque de moyens, soit dans une difficulté à s'approprier des objectifs climatiques à une échelle opérationnelle. La conscience de l'urgence est bien là, mais sa mise en œuvre est inégale selon la taille des entités et leur capacité d'action.

UN RÔLE RECONNU DES COLLECTIVITÉS... MAIS UN SOUS-ÉQUIPEMENT

La littérature insiste sur le rôle pivot des collectivités dans le cadre de la gouvernance multi-niveau du Pacte vert. Le Comité européen des Régions, les missions "100 villes" ou la Convention des Maires témoignent de cette reconnaissance formelle.

Sur le terrain, ce constat est largement corroboré par les interviews. Les collectivités sont à l'initiative d'actions concrètes : rénovation énergétique, circuits courts, mobilité douce, ateliers citoyens... De leur côté, les acteurs locaux regrettent un manque d'outils, de relais humains et de place dans les processus décisionnels : la reconnaissance symbolique est bien loin de la mise en œuvre, les collectivités sont attendues comme leviers, mais on les laisse souvent livrées à elles-mêmes pour exécuter des politiques qu'elles n'ont ni les moyens ni les capacités de décliner.

UNE MULTITUDE D'OUTILS EUROPÉENS... MAIS UN ACCÈS INÉGAL

La revue de littérature dresse un tableau assez large des programmes européens : FEDER, LIFE, Horizon Europe, FTJ, Interreg, etc., qui devraient pouvoir constituer un vivier d'opportunités de soutien fort et diversifié pour les territoires. Pour autant, les entretiens livrent un état des lieux plus contrasté et moins paisible : si les grandes villes ou les communes bien entourées ont un accès franc et direct à ces dispositifs, des petites collectivités rurales en tirent de nombreux freins. Les témoignages évoquent une complexité des dossiers, la barrière de la langue, la difficulté de construire un partenariat international ou le manque de formation des équipes locales. Cette fracture est également mise en regard par les données citées dans la littérature : seules 20 % des petites communes de moins de 3 500 habitants se disent aujourd'hui en mesure de faire de la transition écologique une priorité

DES OBSTACLES BIEN IDENTIFIÉS, DES LEVIERS ENCORE TROP THÉORIQUES

La théorie dresse une liste exhaustive des freins à la transition : contraintes budgétaires, complexité des procédures, manque de compétences, acceptabilité sociale... On retrouve parfaitement ces difficultés dans les entretiens.

Les propositions institutionnelles (plateformes d'expertise, ingénierie territoriale, simplification des procédures) sont pertinentes mais insuffisamment traduites dans les faits. L'interview de l'échevine souligne la disparition du subside POLLEC en Wallonie, quand ce programme répondait précisément aux enjeux de la coordination locale. Plusieurs élus se comptent parmi ceux qui souhaitent des dispositifs « clé en main », ou des droits de tirage automatiques, en rupture avec la logique compétitive actuelle.

DES MODÈLES INSPIRANTS... MAIS ENCORE MINORITAIRES

La revue présente des exemples avancés de mise en œuvre locale du Green Deal (Gand, Lyon, Västra Götaland, Ljubljana), qui attestent d'une gouvernance multi-niveau bien élaborée et de résultats concrets.

Les entretiens montrent cependant que ces modèles sont encore l'exception plutôt que la règle, et reposent souvent sur des conditions favorables : taille, capacité technique, engagement politique fort, adhésion à des réseaux européens. Pour de nombreuses communes rurales ou de taille intermédiaire, ces trajectoires exemplaires restent difficilement reproductibles sans un changement radical des conditions d'accès aux aides, du niveau d'accompagnement.

6. RECOMMANDATIONS

Les ambitions portées par les institutions européennes ne sont remises en question par aucun des acteurs interrogés. Bien au contraire, tous reconnaissent la pertinence et l'urgence d'une transition écologique. Toutefois, le fossé entre les intentions stratégiques et la capacité concrète d'action locale est profond. Pour combler ce décalage, plusieurs orientations prioritaires doivent être mises en œuvre.

1 - FINANCEMENT ÉQUITABLE POUR LES TERRITOIRES

Actuellement, il y a un vrai déséquilibre dans l'accès aux financements européens en ce moment : les grandes villes et métropoles tirent le gros du lot avec les fonds du Pacte vert. Pourquoi ? Parce qu'elles ont des équipes qualifiées, des personnes qui s'occupent des projets, des avocats et des techniciens. Les petites communes, elles, ne disposent pas de toutes ces ressources. Ce fossé n'est pas à prendre à la légère. Il reproduit et aggrave les inégalités entre les territoires, alors que la crise climatique concerne tout le monde, que ce soit en ville ou à la campagne.

Concrètement, cela veut dire que des projets portés par de petites communes, souvent très innovants, ne voient jamais le jour. Ce n'est pas par manque d'envie, mais simplement parce qu'elles n'arrivent pas à suivre les démarches administratives compliquées qu'imposent les programmes. Répondre à un appel à projets européen, même pour obtenir quelques dizaines de milliers d'euros, demande de passer des semaines à remplir des dossiers techniques complexes, en anglais, avec des exigences précises. Pour une petite commune de 2 000 ou 3 000 habitants, c'est souvent mission impossible.

Pour rétablir l'équilibre dans l'accès aux financements, il faudrait que l'Union européenne mette en place un système de droit de tirage automatique pour les collectivités qui s'engagent pour le climat, comme celles signataires de la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie. Cela garantirait une base de financement pour chaque commune impliquée, sans

qu'elles aient à se battre entre elles. L'objectif n'est pas de choisir entre performance et équité, mais de reconnaître qu'il faut un minimum de moyens pour lancer des projets.

2 - SUPPORT TECHNIQUE ACCESSIBLE

L'enjeu n'est pas seulement financier, mais aussi humain. L'accès aux aides européennes ne devrait pas dépendre des ressources d'une commune. Beaucoup disent que de nombreuses petites communes manquent de savoir-faire pour écrire des dossiers, suivre des cahiers des charges ou gérer des projets. Ce manque de compétences est un gros frein pour avancer. Il est donc important de mettre en place des guichets techniques à l'échelle régionale ou nationale qui pourraient aider les collectivités à chaque étape d'un projet, de la demande à l'audit final. Ces guichets pourraient être soutenus par les États, les régions ou des structures intercommunales, avec un appui de l'Union européenne. Cela garantirait un bon niveau d'accompagnement et une meilleure inclusion des territoires moins chanceux dans le processus de transition.

De nombreux élus et fonctionnaires ont souligné qu'il y a un vrai manque de personnel qualifié, surtout après la fin du soutien pour les coordinateurs POLLEC. Pour remédier à ce problème, l'Union européenne pourrait aider financièrement à créer des postes de responsables locaux spécialisés en climat et énergie, en les regroupant si besoin au niveau intercommunal. Il faudrait aussi investir dans la formation continue des équipes techniques locales, pour qu'elles puissent améliorer leurs compétences et rester à jour avec les nouvelles normes, technologies et mesures européennes.

3 – SIMPLIFICATION DES OUTILS EUROPÉENS

Les instruments actuels sont puissants – LIFE, FEDER, Interreg – mais leur complexité, leur rigidité et leur éloignement des réalités locales limitent fortement leur accessibilité. Il est temps de simplifier en profondeur les dispositifs de financement européens. Plusieurs pistes sont à privilégier :

- **Des démarches plus claires et plus accessibles** : les collectivités locales demandent des procédures uniformisées, traduites dans toutes les langues officielles de l'Union, avec des formulaires simples, compréhensibles, et une réduction significative des pièces justificatives exigées. La mise en place d'une logique de « progressivité administrative » permettrait d'adapter le niveau d'exigence à la taille et à la portée des projets, évitant de pénaliser les petites initiatives locales.
- **Plus de flexibilité dans les instruments** : créer des fonds spécifiquement fléchés vers les priorités locales (mobilité douce, circuits courts, rénovation énergétique, biodiversité, etc.) à l'échelle communale ou intercommunale permettrait aux collectivités de lancer des projets mieux adaptés à leur contexte. Cette territorialisation des financements renforcerait la cohérence entre les ambitions européennes et les actions locales.

4 – RÔLE STRATÉGIQUE DES COLLECTIVITÉS

Les entités locales sont à la fois à la fin de la chaîne de décision et en première ligne pour la mise en œuvre. Ce paradoxe montre bien le fossé entre les ambitions climatiques de l'Europe et ce qui se passe vraiment sur le terrain. Souvent, les collectivités locales sont vues comme de simples exécutantes et ne sont pas reconnues comme des partenaires clés. Pour changer cela, il est crucial de leur donner une place centrale dans la gestion du Green Deal.

- Créer un réseau européen de coordinateurs climat : on a besoin d'un réseau de coordinateurs climat en Europe, avec des postes financés et formés par l'Union. Ces personnes s'assureraient que les politiques climatiques sont bien suivies localement et restent cohérentes dans le temps. En étant ce lien entre l'Europe et les réalités locales, elles aideraient à maintenir une stratégie stable.
- Impliquer les collectivités dans l'élaboration des politiques européennes : les communes devraient être impliquées dès le début dans la création des règles et réglementations. Cela veut dire qu'il faut améliorer les échanges. Par exemple : en créant des comités territoriaux permanents au sein des institutions européennes, en systématisant les consultations publiques sur les textes climatiques, en rendant la

plateforme Have Your Say plus accessible : traductions dans toutes les langues, retour d'infos sur les contributions, meilleure visibilité des avis dans les textes finaux.

- Mettre en valeur les innovations locales : les collectivités locales sont souvent des lieux d'expérimentation, mais leurs projets restent trop souvent isolés. Il faut donc établir un mécanisme pour faire remonter ces projets réussis à l'échelle européenne, afin qu'ils soient soutenus et repris dans d'autres territoires. Ce processus permettrait de nourrir la réglementation européenne avec des pratiques testées, pour des politiques plus adaptées et mieux acceptées au niveau local.

5 – RECONNEXION ENTRE EUROPE ET CITOYENS

La transition écologique ne pourra pas se faire sans l'implication des citoyens. Cependant, beaucoup voient les politiques européennes comme compliquées et lointaines. Pour remettre du lien, chaque projet financé devrait inclure un aspect éducatif et participatif. - Communication claire :

- L'Union européenne pourrait créer des kits de communication pour les communes, expliquant simplement ce qu'est le Green Deal, ses bienfaits et ses objectifs. Ces supports devraient être accessibles à tous.
- Participation citoyenne : soutenir des initiatives locales comme les budgets participatifs ou les forums publics sur la transition renforcerait la légitimité des projets et encouragerait l'engagement collectif.
- Mettre en avant les réussites locales : montrer les projets réussis des communes prouve que la transition est possible et qu'elle est déjà en route. Ces exemples pourraient être partagés dans une plateforme européenne pour faciliter l'échange d'expériences entre territoires.

7. CONCLUSION

À l'issue de ce travail, une conclusion s'impose avec clarté : les collectivités locales disposent d'un potentiel immense pour concrétiser les objectifs du Pacte vert européen, mais ce potentiel reste encore largement sous-exploité.

Ce mémoire est né d'un triple ancrage : ma vie personnelle, mon parcours académique et mon engagement politique. En tant qu'échevine d'une petite commune, étudiante en gestion et citoyenne impliquée dans la transition écologique, je voulais comprendre comment les territoires, souvent en première ligne mais souvent laissés de côté, peuvent aider réellement à faire avancer le Pacte vert européen.

Dans un premier temps, j'ai examiné la littérature pour poser un cadre clair. Je me suis rendu compte que le Green Deal ne concerne pas juste l'environnement, mais qu'il remet en question nos modèles économiques, énergétiques, agricoles et sociaux. J'ai analysé les objectifs et les piliers du Pacte vert, les différents niveaux de gouvernance impliqués, les outils européens disponibles, ainsi que comment accéder aux financements. Cela montre une structure ambitieuse mais compliquée, où les collectivités locales sont vues comme essentielles.

Pour concrétiser cette approche, j'ai mené une enquête qualitative avec neuf entretiens approfondis. J'ai parlé avec des élus locaux, régionaux et européens, des fonctionnaires et des gestionnaires de politiques climatiques. Cette diversité m'a permis de regarder le Green Deal, à la fois d'en haut et du niveau local. J'ai voulu donner la parole à ceux qui travaillent dans l'ombre pour faire avancer la transition au quotidien, souvent entre espoir et frustration. Les résultats de ces entretiens révèlent plusieurs points importants. D'une part, un fort engagement des collectivités locales qui innovent et expérimentent, même avec peu de moyens. D'autre part, un sentiment d'isolement face à la complexité des outils européens et un manque de reconnaissance du rôle des communes.

En analysant, j'ai mis en lumière cinq tensions majeures. Premièrement, une forte conscience climatique, mais avec des capacités d'action inégales. Deuxièmement, un rôle reconnu des collectivités, mais pas suffisamment soutenu. Troisièmement, beaucoup d'outils européens, mais un accès qui varie selon la taille et les compétences des communes. Quatrièmement, une gouvernance européenne trop top-down. Cinquièmement, des exemples locaux inspirants, mais qui ont besoin d'un soutien renforcé pour être reproduits ailleurs.

Dans la dernière partie, mes recommandations sont simples mais franches : nous devons passer à l'action. Il ne suffit plus de dire que les collectivités locales sont importantes ; il faut leur donner les moyens d'agir. Je propose cinq pistes concrètes : un financement équitable, un soutien technique élargi, une simplification des procédures européennes, une valorisation du rôle des communes et un besoin urgent de reconnecter l'Europe avec ses citoyens. Ces idées sont réalistes, basées sur le terrain et répondent aux besoins exprimés.

Ce mémoire est le résultat de ce contact direct entre l'idéalisme européen et la réalité locale. J'espère qu'il sera utile pour ceux qui veulent s'engager dans la transition écologique de manière partagée et inclusive. L'avenir du Green Deal ne se joue pas uniquement dans les institutions, mais se construit chaque jour dans nos villes et villages. Là où l'écologie n'est pas juste un mot à la mode, mais une réalité. C'est dans cette vision de l'Europe, celle des solutions de proximité, que se trouve le vrai potentiel du Pacte vert.

8. BIBLIOGRAPHIE

Agence européenne pour l'environnement. (2024). *Global and European temperatures*. <https://www.eea.europa.eu/en/analysis/indicators/global-and-european-temperatures>

Agence européenne pour l'environnement. (2024). *EEA Trends and Projections: EU greenhouse gas emissions see reduction*. <https://www.eea.europa.eu/en/newsroom/news/eea-trends-and-projections>

Banque des Territoires. (2025). *Transition écologique : un éclairage sur l'engagement des collectivités*. <https://www.banquedesterritoires.fr/transition-ecologique-eclairage-engagement-collectivites>

Carbon Brief. (2022). *IPCC Sixth Assessment Report*. <https://www.carbonbrief.org/ipcc-2022/>

CCRE-CEMR. (2023). *Les collectivités locales face à la transition verte*. Conseil des Communes et Régions d'Europe. <https://www.ccre.org>

City of Ghent. (2020). *2020–2025 Climate Plan*. https://mycovenant.eumayors.eu/storage/web/mc_covenant/documents/8/dqYvaXgFnm_gwl2Kx6S7igxBmGdQxEKF6.pdf

City of Ghent. (2023). *Sustainability Report 2023*. https://stad.gent/sites/default/files/media/documents/00_sdg_rapport2023_ENG_150dpi_0.pdf

Climate 2030. (n.d.). *Strategy for Västra Götaland Region*. <https://klimat2030.se>

Climate Chance. (2022). *Panorama des politiques locales de transition en Europe centrale*. <https://www.climate-chance.org>

Comité européen des régions. (2022). *Le Green Deal en action au niveau local*. <https://cor.europa.eu/>

Comité européen des régions. (2023). *Comment les collectivités peuvent-elles accéder aux fonds européens ?*. <https://cor.europa.eu/fr/news/Pages/accessing-eu-funds.aspx>

Commission européenne. (2019). *Le Pacte vert pour l'Europe* [COM(2019) 640 final]. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52019DC0640>

Commission européenne. (2020, 9 décembre). *European Climate Pact*. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP_20_2323

Commission européenne. (2021). *Loi européenne sur le climat*. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32021R1119>

Commission européenne. (2022, 28 avril). *100 climate-neutral and smart cities by 2030: cities announced*. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP_22_2591

Commission européenne. (n.d.). *European Green Deal*. https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/european-green-deal_en

Commission européenne. (n.d.). *European Regional Development Fund (ERDF)*. https://commission.europa.eu/funding-tenders/find-funding/eu-funding-programmes/european-regional-development-fund_en

Commission européenne. (n.d.). *European Social Fund Plus (ESF+)*. https://employment-social-affairs.ec.europa.eu/policies-and-activities/funding/european-social-fund-plus-esf_en

Commission européenne. (n.d.). *Funding & Tenders Portal*. <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/home>

Commission européenne. (n.d.). *Horizon Europe – The EU Research and Innovation Programme*. https://research-and-innovation.ec.europa.eu/funding/funding-opportunities/funding-programmes-and-open-calls/horizon-europe_en

Commission européenne. (n.d.). *InvestEU Programme*. https://investeu.europa.eu/investeu-programme_en

Commission européenne. (n.d.). *Just Transition Fund*. https://commission.europa.eu/funding-tenders/find-funding/eu-funding-programmes/just-transition-fund_en

Commission européenne. (n.d.). *LIFE Programme – Environment and Climate Action*. https://cinea.ec.europa.eu/programmes/life_en

Commission européenne. (n.d.). *Recovery and Resilience Facility*.
https://commission.europa.eu/business-economy-euro/economic-recovery/recovery-and-resilience-facility_en

Commission européenne. (n.d.). *REACT-EU – Recovery Assistance for Cohesion and the Territories of Europe*. https://commission.europa.eu/funding-tenders/find-funding/eu-funding-programmes/react-eu_en

Commission européenne. (n.d.). *Shared management of EU funds*.
https://commission.europa.eu/funding-tenders/how-apply/management-eu-funding/shared-management_en

Copernicus Climate Change Service. (2025). *2024 first year exceed 1.5°C above pre-industrial level*. <https://climate.copernicus.eu/copernicus-2024-first-year-exceed-15degc-above-pre-industrial-level>

Copernicus Climate Change Service. (2025). *2024 was the warmest year on record, Copernicus data show*. <https://www.ecmwf.int/en/about/media-centre/news/2025/2024-was-warmest-year-record-copernicus-data-show>

Copernicus Climate Change Service. (2025). *Copernicus Global Climate Report 2024 confirms last year as the warmest on record*.
<https://www.copernicus.eu/en/news/news/copernicus-global-climate-report-2024-confirms-last-year-warmest-record-first-ever-above>

Copernicus Climate Change Service. (2025). *European State of the Climate: extreme events in warmest year on record*. <https://wmo.int/news/media-centre/european-state-climate-extreme-events-warmest-year-record>

Copernicus Climate Change Service. (2025). *ESOTC 2024 – European ocean*.
<https://climate.copernicus.eu/esotc/2024/european-ocean>

Covenant of Mayors. (2023). *Our community*. <https://eu-mayors.ec.europa.eu/>

Covenant of Mayors. (2023). *Signatories overview – Lyon*. <https://eu-mayors.ec.europa.eu>

EISMEA – European Innovation Council and SMEs Executive Agency. (n.d.). *About EISMEA*.
https://eisma.ec.europa.eu/about-eisma_en

Encore. (2023). *Västra Götaland: Climate Ambition and Industrial Innovation*.
<https://www.encoreweb.eu>

Eurocities. (2022). *Green Deal Going Local – Facts and figures*.
<https://eurocities.eu/latest/green-deal-going-local/>

Eurocities. (n.d.). *Lyon*. <https://eurocities.eu/members/lyon>

Fondation Robert Schuman. (2023). *La gouvernance multi-niveaux du Pacte vert européen*.
<https://www.robert-schuman.eu/>

Fondation Robert Schuman. (2023). *Les villes européennes au cœur du Green Deal*.
<https://www.robert-schuman.eu/>

GIEC. (n.d.). *Rapports du GIEC*. <https://climat.be/changements-climatiques/changements-observees/rapports-du-giec>

Grand Lyon. (2023). *Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2030 – Bilan et perspectives*. Métropole de Lyon. <https://www.grandlyon.com>

Ljubljana.si. (2023). *Climate-Neutral City by 2030: Ljubljana's commitment*.
<https://www.ljubljana.si>

MedWaves. (n.d.). *SOFIGREEN: Social Finance for Social Greening*.
<https://www.medwaves-centre.org/project/sofigreen-social-finance-for-social-greening/>

NASA Earth Observatory. (2024). *Svalbard Melts*.
<https://earthobservatory.nasa.gov/images/153189/svalbard-melts>

NetZeroCities. (2023). *Ljubljana's Climate City Contract*. <https://netzerocities.eu>

NetZeroCities. (n.d.). *About the Mission*. <https://netzerocities.eu>

Renoscripto. (2023). *Dossier Gand : une ville belge en transition énergétique*.
<https://www.renoscripto.be>

Reuters. (2024). *Central Europe braces for further flooding 'apocalypse' as death toll rises*. <https://www.reuters.com/business/environment/more-rivers-spill-banks-central-european-floods-death-toll-rises-2024-09-16>

Reuters. (2024). *Three firefighters die as Portugal battles dozens of wildfires*. <https://www.reuters.com/business/environment/death-toll-climbs-four-portugal-battles-wildfires-2024-09-17>

Reuters. (2025). *Europe had most widespread floods in more than a decade in 2024, scientists say*. <https://www.reuters.com/sustainability/cop/europe-had-most-widespread-floods-more-than-decade-2024-scientists-say-2025-04-15>

RFI. (2024). *Why climate change is heating Europe faster than the rest of the world*. <https://www.rfi.fr/en/environment/20240427-why-climate-change-is-heating-europe-faster-than-the-rest-of-the-world-copernicus-wmo>

Stacy, J. (2023, 2 novembre). *European Green Deal: 8 key policy areas*. Enhesa. <https://www.enhesa.com/resources/article/european-green-deal-key-policies/>

The Guardian. (2024). *Portugal wildfire deaths rise to seven after firefighters trapped in blaze*. <https://www.theguardian.com/world/2024/sep/17/portugal-wildfire-deaths-rise-to-seven-after-firefighters-are-trapped-in-blaze>

Toute l'Europe. (2025, 19 mai). *Qu'est-ce que le Pacte vert pour l'Europe ?* <https://www.touteurope.eu/economie-et-social/qu-est-ce-que-le-pacte-vert-pour-l-europe/>

UNFCCC. (n.d.). *Ghent en Garde: Creating Structural Change through Local Food Policy*. <https://unfccc.int/climate-action/momentum-for-change/planetary-health/ghent-en-garde>

UNRIC. (2019). *Ghent en Garde: An award-winning urban food strategy*. United Nations Regional Information Centre. <https://unric.org/en/ghent-en-garde>

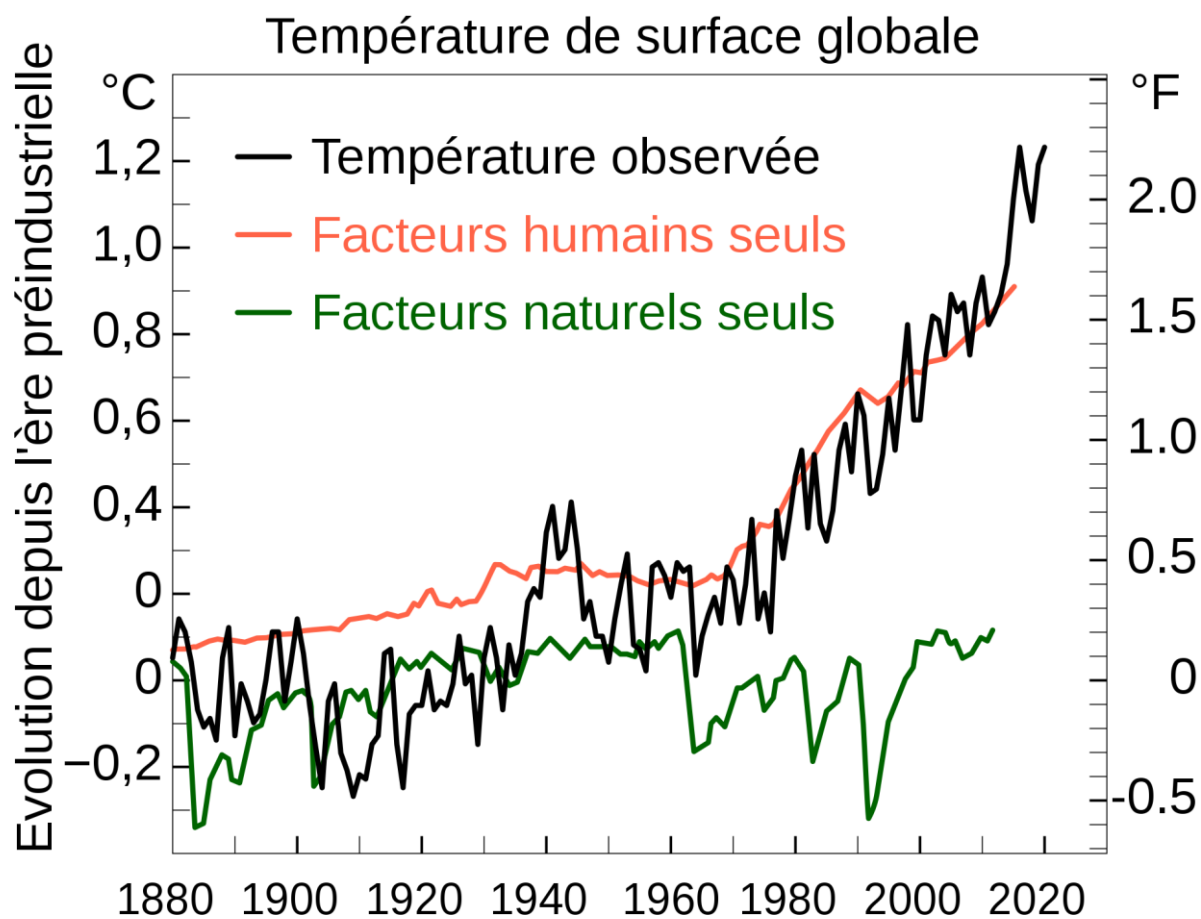
URBACT. (n.d.). *URBACT Programme*. <https://urbact.eu>

Västtrafik. (2023). *Electrification and sustainable public transport in Västra Götaland*. <https://www.vasttrafik.se>

Voies Lyonnaises. (n.d.). *Le réseau cyclable métropolitain*. <https://www.voieslyonnaises.fr>

9. ANNEXES

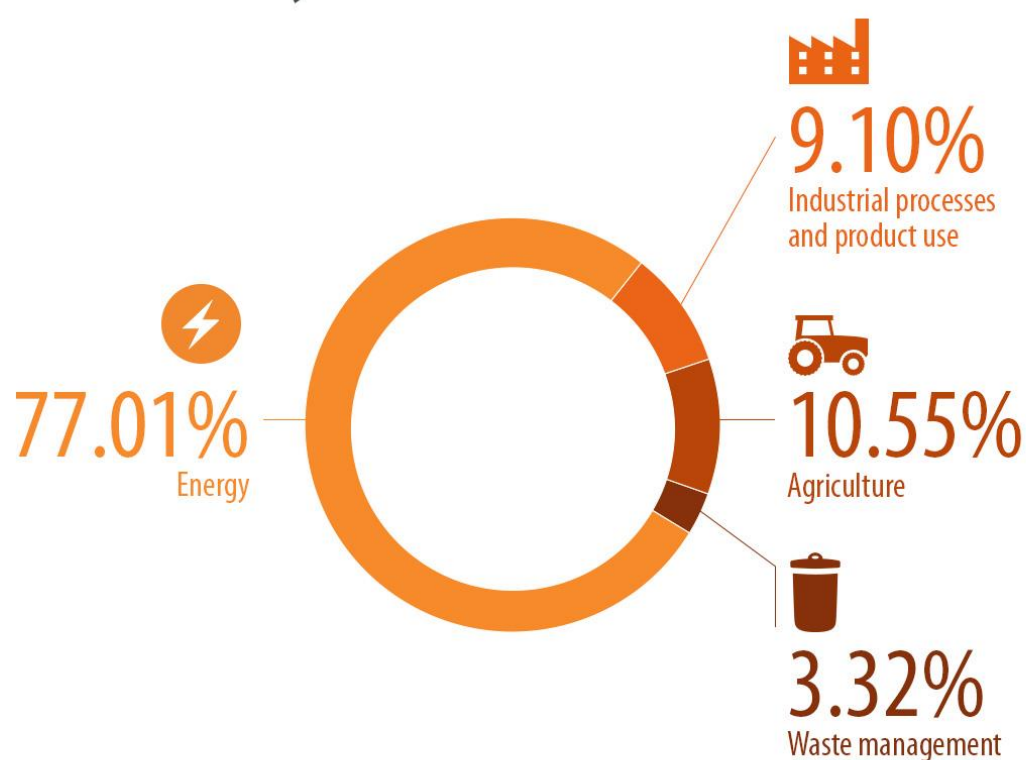
FIGURE 1 : Température observée par la NASA par rapport à la moyenne de 1850-1900 comme référence préindustrielle.



<https://prof.scienceshumaines.be/rechauffement-climatique/>

FIGURE 2 : Greenhouse gas emissions by country and sector

Greenhouse gas emissions in the EU by sector* in 2019



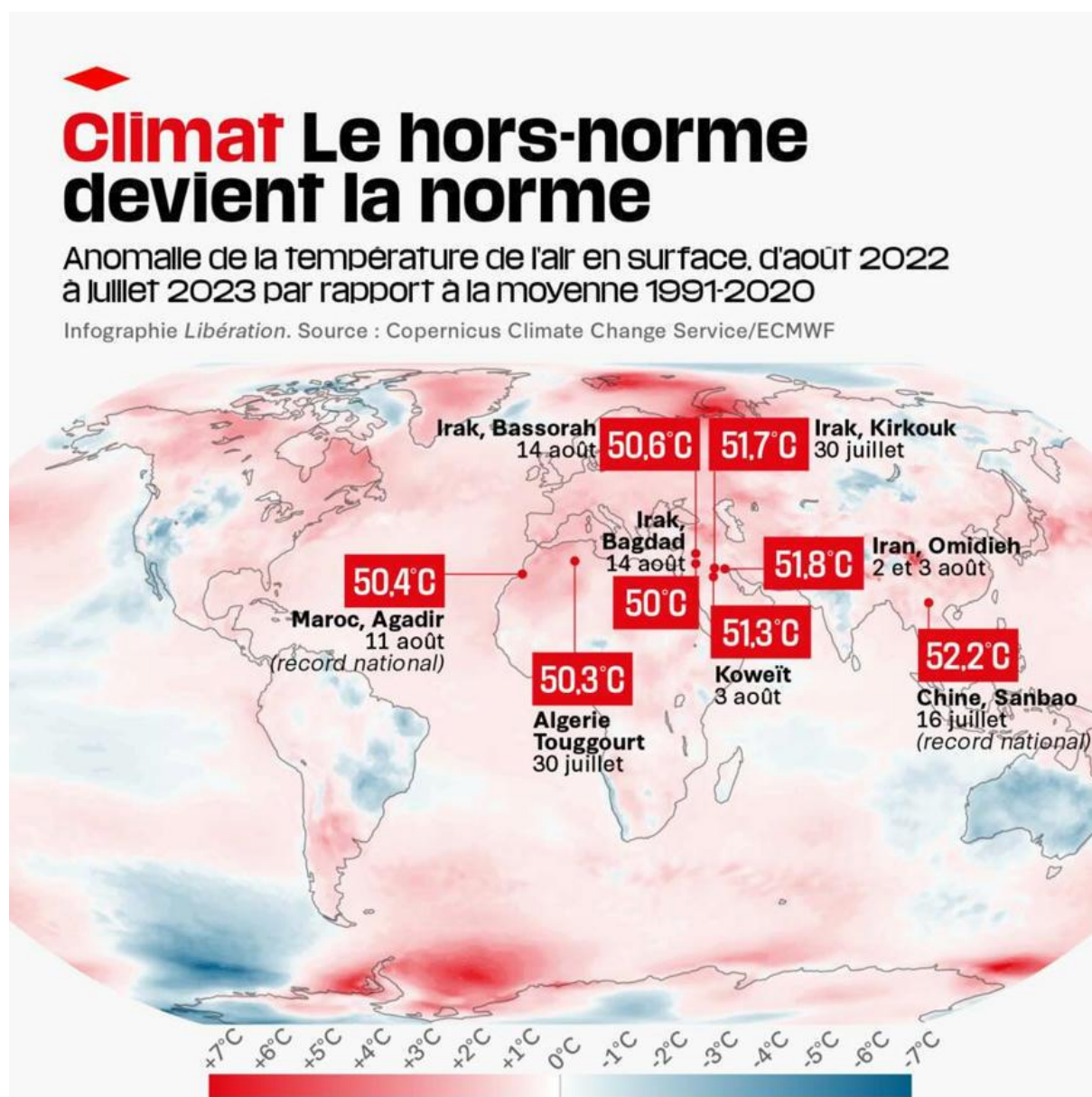
* All sectors excluding land use, land-use change and forestry (LULUCF)
The percentages do not add up to 100% due to rounded figures being used

Source: European Environment Agency (EEA)



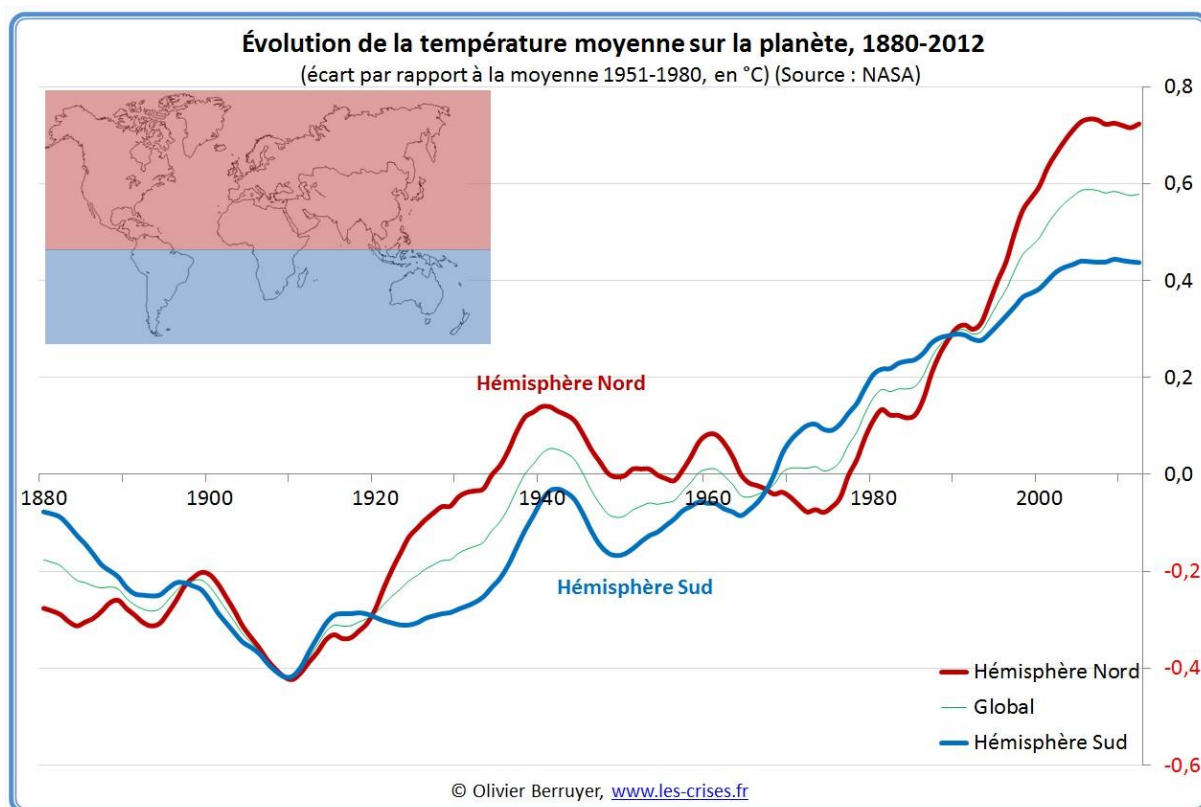
<https://www.europarl.europa.eu/topics/en/article/20180301STO98928/greenhouse-gas-emissions-by-country-and-sector-infographic>

FIGURE 3 : Réchauffement climatique : en 2023, le hors-norme devient la norme



<https://www.scoop.it/topic/entomonews/p/4150022836/2024/01/04/en-graphiques-rechauffement-climatique-en-2023-le-hors-norme-devient-la-norme>

FIGURE 4 : Evolution de la température moyenne sur la planète, 1880-2012



<https://www.les-crises.fr/climat-6-rechauffement-global/>

FIGURE 5 : La carte des températures et des événements climatiques extrêmes cet été en Europe

Un été 2022 anormalement chaud et des événements climatiques extrêmes

Anomalies de température en juillet 2022*



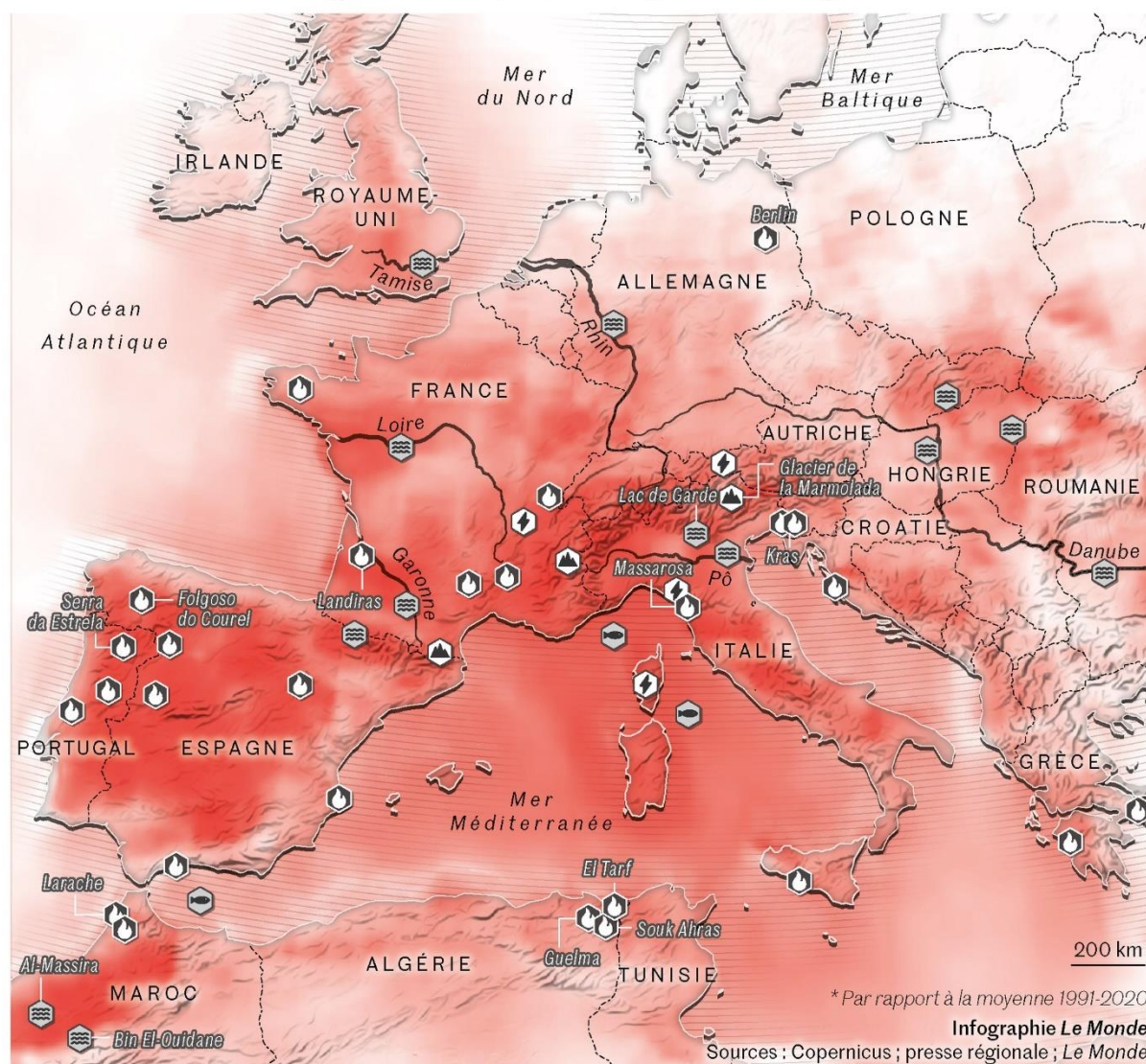
Incendies majeurs

Principaux fleuves, lacs et retenues d'eau à sec

Pluies violentes, tempêtes et orages

Eboulements en haute montagne et effondrements de glaciers

Canicule marine

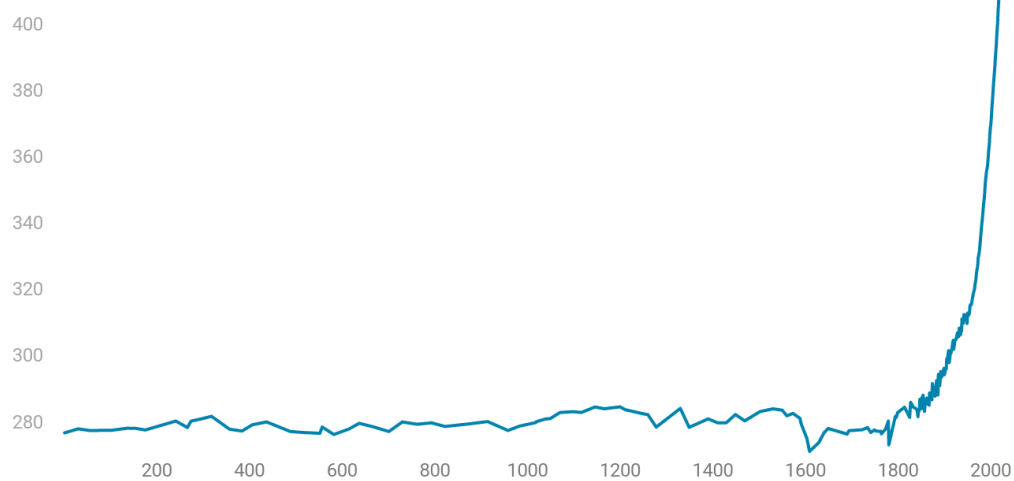


https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/08/20/la-carte-des-temperatures-et-des-evenements-climatiques-extremes-cet-ete-en-europe_6138536_3244.html

FIGURE 6 : Concentration en CO2 dans l'atmosphère

Concentration en CO2 dans l'atmosphère

Moyenne annuelle globale, en ppm (particules par milliers)



Source: Source : NOAA / ESRL • Created with Datawrapper

<https://www.greengo.voyage/blog/post/rechauffement-climatique>

ANNEXE 1 : Guides d'entretien

GUIDE – RESPONSABLE COMMUNAL

Dans le cadre de mon mémoire de fin d'études intitulé « La contribution des initiatives locales au Pacte vert européen », je cherche à comprendre comment les entités locales perçoivent leur rôle dans la transition écologique et quelles difficultés elles rencontrent sur le terrain.

1. Quelles initiatives concrètes avez-vous mises en place dans votre entité (mobilité, énergie, déchets, rénovation, etc.) en lien avec les objectifs du Pacte vert européen ?
2. Quels sont les principaux freins ou obstacles que vous rencontrez lorsque vous développez des projets durables au niveau local ?
3. Diriez-vous que les entités locales reçoivent aujourd'hui un soutien suffisant des niveaux supérieurs de pouvoir (région, fédéral, Europe) pour réussir leur transition écologique ?
4. Avez-vous une bonne visibilité sur les aides (régionales, fédérales ou européennes) auxquelles votre entité peut prétendre pour ses projets durables ? Est-il facile de s'y retrouver ?
5. D'après votre expérience, que faudrait-il améliorer en priorité pour accélérer la transition écologique dans les communes rurales comme la vôtre ?
6. Pensez-vous que les entités locales (communes, intercommunales, etc.) constituent un véritable levier pour atteindre les objectifs du Pacte vert européen ? Pourquoi ?
7. Vous sentez-vous réellement en capacité, à votre niveau, de mettre en œuvre les projets ambitieux portés par le Green Deal ?
8. Que pourrait faire l'Union européenne, concrètement, pour mieux soutenir les entités locales dans la mise en œuvre de la transition écologique ?

GUIDE – RESPONSABLE EUROPÉEN

Ce guide s'inscrit dans le cadre de mon mémoire intitulé « La contribution des initiatives locales au Pacte vert européen », avec pour objectif de mieux comprendre la place accordée aux territoires dans la stratégie climatique de l'Union.

1. Avec les tensions géopolitiques actuelles, les crises multiples et l'augmentation du budget consacré à la défense, le Green Deal reste-t-il aujourd'hui une priorité forte pour l'Union européenne ?
 2. Selon vous, les entités locales sont-elles un véritable levier pour atteindre les objectifs du Pacte vert européen ? Pourquoi ?
 4. On parle souvent du fossé entre l'Europe et les citoyens. Les objectifs du Green Deal sont très ambitieux : selon vous, prennent-ils suffisamment en compte les réalités de terrain ?
 5. Que pensez-vous du rôle du FEDER dans la mise en œuvre du Pacte vert européen à l'échelle locale ? Est-il aujourd'hui un outil suffisamment mobilisé pour accélérer la transition ?
 6. Que pourrait faire l'Union européenne, concrètement, pour mieux soutenir les entités locales dans la mise en œuvre de la transition écologique ?
-

GUIDE – DÉPUTÉ·E OU MINISTRE (RÉGIONAL·E OU FÉDÉRAL·E)

Dans le cadre de mon mémoire intitulé « La contribution des initiatives locales au Pacte vert européen », je souhaite recueillir le point de vue de parlementaires ou membres de gouvernement sur le rôle des territoires dans la réussite de la transition écologique européenne.

1. Quelles initiatives concrètes avez-vous personnellement mises en place, en tant qu'élu·e, qui s'inscrivent dans les objectifs du Green Deal européen ?
2. Les entités locales (communes, intercommunales, etc.) constituent-elles, selon vous, un véritable levier pour atteindre les objectifs du Pacte vert européen ? Pourquoi ?
3. Y a-t-il, selon vous, une initiative locale qui illustre particulièrement bien la manière dont les entités locales peuvent contribuer aux objectifs du Pacte vert européen ?
4. Quels freins ou obstacles identifiez-vous comme majeurs pour les entités locales lorsqu'elles souhaitent développer des projets durables ?

5. Pensez-vous que les entités locales disposent aujourd'hui des moyens suffisants - humains, techniques et financiers - pour mettre en œuvre des projets ambitieux en lien avec le Green Deal ?
6. Le soutien apporté par les niveaux supérieurs de pouvoir (régional, fédéral, européen) vous semble-t-il suffisamment conséquent pour permettre aux entités locales d'agir efficacement ?
7. Pensez-vous que les entités locales sont réellement au courant de l'ensemble des aides et dispositifs (régionaux, fédéraux, européens) auxquels elles peuvent prétendre ? Ces dispositifs vous semblent-ils suffisamment clairs, accessibles et accompagnés (formations, soutien technique...) ?
8. Quelles améliorations devraient, selon vous, être apportées en priorité pour accélérer la transition écologique dans les territoires ruraux ?

ANNEXE 2 : Interview d'une assistante de direction à la Commission européenne et ancienne conseillère communale

Avec les tensions géopolitiques actuelles et les crises multiples, le Green Deal reste-t-il aujourd'hui une priorité forte pour l'Union européenne ?

J'imagine qu'il n'y a pas de choix. Le Green Deal doit rester une priorité de l'UE. Les différentes études du GIEC sont sans appel. Même si le contexte actuel a quelque peu freiné les politiques ambitieuses de la Commission européenne, il est impératif de se recentrer sur les objectifs environnementaux et de penser à l'Europe de demain. Celle de nos enfants qui sont obligés de descendre dans la rue pour se faire entendre.

Selon vous, les entités locales sont-elles un véritable levier pour atteindre les objectifs du Pacte vert européen ? Pourquoi ?

Oui pour moi, il est évident que les autorités locales jouent un rôle crucial dans la réalisation des objectifs du Pacte vert européen. J'ai été Conseillère Communale durant 18 ans et aux premières loges pour constater l'importance de la proximité avec les citoyens pour la mise en œuvre de politiques, qu'elles soient locales, nationales ou européennes. Par exemple, la signature de la Convention des Maires a été très médiatisée au niveau de ma Commune et des messages simples et clés ont été bien compris et intégrés par la population. Depuis

quelques années, des efforts considérables ont été réalisés en matière de traitement des déchets ou de l'éclairage public notamment. C'est avec toutes ces petites actions, de plus en plus nombreuses et imposées par les pouvoirs publics, que tous ensemble, nous pourrions faire évoluer l'état actuel de la planète.

On parle souvent du fossé entre l'Europe et les citoyens. Les objectifs du Green Deal sont très ambitieux : selon vous, prennent-ils suffisamment en compte les réalités de terrain ?

Il est clair que la majorité de la population ne doit avoir aucune idée des objectifs du Green Deal. Les politiques de l'Europe paraissent très complexes et inaccessibles à la population. Il y a un gros travail de communication à faire. Avec les moyens de communication actuels, les messages clés des représentants européens devraient plus facilement atteindre les citoyens. Mais inversement, est-ce que la Commission européenne est sur le terrain pour prendre en compte les difficultés des Communes, des Régions, des entreprises, des agriculteurs, des indépendants, etc... face au défi climatique ? Je ne pense pas... ou alors ces services agissent dans l'ombre. Donc selon moi, non les objectifs du Green Deal ne tiennent pas suffisamment en compte les réalités du terrain. C'est pareil pour la Politique d'Agriculture Commune, d'où la grogne des agriculteurs à juste titre. La simplification administrative est aujourd'hui essentielle et doit également être une priorité absolue de la Commission européenne.

Dans la préparation des actes législatifs émanant de votre unité, avez-vous déjà eu l'opportunité d'intégrer des contributions d'acteurs locaux via la plateforme « Have your Say » ?

/

Que pourrait faire l'Union européenne, concrètement, pour mieux soutenir les entités locales dans la mise en œuvre de la transition écologique ?

La simplification administrative me semble à nouveau la base pour une mise œuvre de la transition écologique par les pouvoirs locaux.

Dans la plupart des Communes, il y a maintenant une personne responsable du suivi de la Convention des Maires. Mais est-ce qu'il existe un réseau réunissant toutes ces personnes en charge de la mise en œuvre de la transition écologique sur le terrain à travers toute l'Europe ?

Idéalement, toutes ces personnes de terrain devraient être en mesure de se rencontrer et d'échanger sur leurs défis quotidiens.

Si ça n'existe pas encore, la Commission européenne devrait prendre en charge ce rôle de coordinateur.

On pourrait également imaginer des formations pour les responsables locaux en charge de répondre aux appels à projets de la Commission européenne.

Aussi, il faudrait simplifier les procédures de demandes de fonds et fournir un soutien technique. Souvent, les Communes ne décrochent pas de fonds européens par manque d'expérience et d'effectif formé pour répondre à ces appels à projets, souvent très complexes.

ANNEXE 3 : Interview d'une chef d'unité adjointe (Commission européenne)

Avec les tensions géopolitiques actuelles et les crises multiples, le Green Deal reste-t-il aujourd'hui une priorité forte pour l'Union européenne ?

L'EU est toujours déterminé à atteindre les objectifs du Green Deal. Avec les circonstances économiques actuelles, l'EU cherche également à renforcer la compétitivité des entreprises européennes, en réduisant la charge administrative. Il est donc important de réunir nos objectifs en matière de compétitivité et de climat.

Selon vous, les entités locales sont-elles un véritable levier pour atteindre les objectifs du Pacte vert européen ? Pourquoi ?

Les entités locales ont certainement un rôle important à jouer pour atteindre les objectifs du Pacte vert européen. Elle peuvent concrètement mettre en œuvre des politiques climatiques et environnementales dans les projets à l'échelle locale, par exemple dans le domaine de l'infrastructure, efficacité énergétique ou la gestion des déchets.

On parle souvent du fossé entre l'Europe et les citoyens. Les objectifs du Green Deal sont très ambitieux : selon vous, prennent-ils suffisamment en compte les réalités de terrain ?

L'Union européenne s'efforce à prendre en compte les réalités de terrain et d'ajuster les politiques aux circonstances qui changent. Dès le début du nouveau mandat, la Commission s'est fixé pour objectif clair de déployer une simplification, en réduisant d'au moins 25 % les charges administratives.

Dans la préparation des actes législatifs émanant de votre unité, avez-vous déjà eu l'opportunité d'intégrer des contributions d'acteurs locaux via la plateforme « Have your Say » ?

Nous recevons effectivement des contributions des différentes parties prenantes via 'Have your say'. Dans l'ensemble, les collectivités locales ne sont pas parmi les catégories principales de répondants pour les projets de notre unité qui s'appliquent avant tout aux entreprises. Nous avons toutefois parfois reçu des réponses des entités régionales ou locales, e.g. les gestionnaires des infrastructures, etc.

Que pourrait faire l'Union européenne, concrètement, pour mieux soutenir les entités locales dans la mise en œuvre de la transition écologique ?

/

ANNEXE 4 : Interview d'un directeur communal (communal)

Quelles initiatives concrètes avez-vous mises en place dans votre entité (mobilité, énergie, déchets, rénovation, etc.) en lien avec les objectifs du Pacte vert européen ?

Mobilité : pistes cyclables et sentiers pour la mobilité douce (vélo+piéton), installation d'une borne de recharge électrique pour voiture, 2 vélos électriques pour les agents, plateforme multimodale (parking de covoiturage) Énergie : panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux, 1 éolienne présente sur le territoire, rénovation et isolation des bâtiments communaux, incitation des citoyens à faire des rénovations (primes régionales, conférences), éclairage public en LED Environnement : démarche zéro déchet et de réemploi, biodiversité, végétalisation et déminéralisation du territoire (places, cimetières, ...), quelques agriculteurs bio, approvisionnement en produits locaux pour les élèves, distribution des invendus alimentaires, tri des déchets, bulles à vêtements, dispositifs de lutte contre les inondations et les coulées boueuses

Quels sont les principaux freins ou obstacles que vous rencontrez lorsque vous développez des projets durables au niveau local ?

Le budget, la charge de travail et les réglementations. Il existe de moins en moins de subsides pour développer des projets durables locaux. Ces subsides sont difficiles à obtenir pour des

petites communes car les dossiers de demande demandent une grande charge de travail et/ou des projets de trop grande ampleur (projet européen par exemple). Les ressources humaines et le budget sont limités dans les petites communes. Les réglementations sont strictes et il est parfois difficile de trouver les informations utiles à la réalisation de dossiers quand les connaissances ne sont pas en interne.

Diriez-vous que les entités locales reçoivent aujourd'hui un soutien suffisant des niveaux supérieurs de pouvoir (région, fédéral, Europe) pour réussir leur transition écologique ?

Le soutien de la région wallonne a été très apprécié ces dernières années et a permis de réaliser de multiples projets durables. Malheureusement, ce soutien tend à s'amenuiser et cela rendra plus difficile la réalisation de projets (surtout dans les petites entités). Les niveaux fédéral et européen apportent un soutien assez léger (pour les petites communes) car les dossiers et demandes à introduire pour bénéficier de leurs aides sont trop complexes et chronophages sans réelle assurance d'obtenir l'aide attendue.

Avez-vous une bonne visibilité sur les aides (régionales, fédérales ou européennes) auxquelles votre entité peut prétendre pour ses projets durables ? Est-il facile de s'y retrouver ?

Au niveau régional, il est assez simple de trouver les aides auxquelles on pourrait avoir droit et nous avons régulièrement des informations directement de la part de la région à ce sujet. Aux niveaux fédéral et européen, nous avons très peu de contacts concernant des aides et nous sommes souvent mis au courant par le bouche-à-oreille. Il est difficile de retrouver les informations pertinentes sur leur site internet (par exemple). Par exemple, il est souvent difficile de savoir si nous sommes dans les critères d'éligibilité car ceux-ci ne sont pas présentés de prime abord. Au niveau européen, la majorité des informations et des documents à remplir sont en anglais ce qui complique encore plus la recherche d'informations et d'introduction d'un dossier.

D'après votre expérience, que faudrait-il améliorer en priorité pour accélérer la transition écologique dans les communes rurales comme la vôtre ?

Instaurer un Droit de tirage plutôt que de lancer des appels à projets. Cela permettrait d'avoir un montant sûr de départ pour réaliser des projets et ne pas perdre de temps (précieux dans une commune rurale car il y a peu de ressources humaines) à remplir des appels à projets que

l'on ne remportera peut-être pas ou qu'on remportera avec une subvention minimale (voire négligeable) face à de grosses villes. Il serait intéressant aussi d'avoir des conseillers gratuits pour la réalisation de projets (par exemple, conseil haies dans le droit de tirage ligneux) car le personnel communal restreint ne peut avoir l'ensemble des compétences et connaissances que dans les grosses villes et n'a pas les moyens de faire appel à un bureau d'études pour chaque projet.

Pensez-vous que les entités locales (communes, intercommunales, etc.) constituent un véritable levier pour atteindre les objectifs du Pacte vert européen ? Pourquoi ?

Les objectifs du Pacte vert Européen sont ambitieux et l'impact doit être plus visible dans les grosses villes que dans des communes rurales. Néanmoins, il y a beaucoup de petites communes (rurales) donc l'ensemble de leurs efforts sera également visible au même titre que les grosses villes. Certains aménagements seront plus faciles à mettre en place dans des communes rurales qu'en ville (par exemple, bloquer une route quelques jours pour faire une piste cyclable aura moins d'impact au niveau du trafic à Hélécinne qu'en plein centre de Bruxelles). Les citoyens, les politiques et les agents communaux des communes rurales sont généralement plus investis dans l'évolution de leur commune que les grandes villes, ce qui constitue un atout.

Vous sentez-vous réellement en capacité, à votre niveau, de mettre en œuvre les projets ambitieux portés par le Green Deal ?

En tant que petite commune, nous ne sommes pas en capacité financière ni en ressources humaines de pouvoir réaliser les projets ambitieux du Green Deal. Néanmoins, nous agissons à hauteur de nos capacités pour réaliser des projets durables certes moins ambitieux mais pas pour autant non impactant. C'est l'ensemble des actions réalisées sur l'ensemble des territoires qui permettront d'atteindre les objectifs ambitieux du Green Deal.

Que pourrait faire l'Union européenne, concrètement, pour mieux soutenir les entités locales dans la mise en œuvre de la transition écologique ?

Fournir des informations plus claires sur les projets proposés, proposer la mise à disposition de conseillers pour remplir les documents, fournir les informations essentielles en plusieurs langues et permettre de pouvoir remplir les documents dans la langue de l'entité, proposer

quelques projets moins ambitieux (notamment en terme de budget) mais avec plus de lauréats et donc accessibles à tout type de communes.

ANNEXE 5 : Interview d'un groupe de gestionnaires de politiques européennes (Commission européenne)

With the current geopolitical tensions and multiple crises, is the Green Deal still a strong priority for the European Union today?

- The European Green Deal still remains a priority for the EU as it continues with the implementation of key legislative files that support the green transition.
- Nevertheless, the recent crisis and the current geopolitical tensions have brought other topics to the forefront, such as the need to strengthen EU's strategic autonomy and the competitiveness of the EU industry. The Draghi Report provides a sharp analysis of Europe's predicament and identifies three transformational imperatives: closing the innovation gap, decarbonisation, and reducing excessive dependencies. As such, the EU aims to translate into pragmatic actions these imperatives. A number of initiatives are already in place, most notably:
 - The Competitiveness Compass, which translates the recommendations of the Draghi report into the Commission's roadmap for this entire mandate. According to the Communication, the EU's ability to diversify and reduce dependencies will hinge on Clean Trade and Investment Partnerships.
 - The Clean Industrial Deal presents measures to boost the decarbonisation of energy-intensive industries (such as steel, metals, and chemicals). It therefore proposes measures to make energy more affordable, boost demand for clean products and increase the circularity of materials used.
 - As part of the Clean Industrial Deal, the Circular Economy Act (to be adopted in 2026) aims to set up a market for secondary materials (in particular critical raw materials) to ensure that materials are recycled or recovered, while also becoming less dependent on third countries.

- In addition, the Net Zero Industry Act is designed to boost the manufacturing capacity of net-zero technologies within the EU, aiming for at least 40% of the EU's annual deployment needs by 2030.

In your views, are local entities a real lever to achieve the objectives of the European Green Deal? Why?

- Local entities are essential to achieve the objectives of the European Green Deal as they are the closest to citizens and businesses, they implement many of the policies, can foster partnerships among stakeholders. Cities and municipalities can table tailored and targeted actions integrating climate and environmental objectives (e.g., for circular economy, waste management, 'green' areas etc.).
- Local entities can also act through so-called 'enablers' such as financing and incentives, capacity building and skills development, structural dialogues etc.
- Last but not least, local authorities are those who should leverage on EU funds and instruments targeted to Green Deal objectives, they are responsible to channel these resources to the right projects in a transparent manner. For instance, local entities are directly benefiting and implementing projects for the decarbonisation of transport or energy efficiency of the buildings supported by Cohesion Funds or the Recovery and Resilience Facility.

We often talk about the gap between Europe and citizens. The objectives of the Green Deal are very ambitious: in your views, do they take sufficient account of the realities on the ground?

- The EU acts in line with the principles enshrined in the Treaties. This means that EU policies should reflect the principle of proportionality, that is, all measures must be suitable to achieve the desired end, must be necessary to achieve the desired end and must not impose a burden on the individual that is excessive in relation to the objective sought. This is further complemented by Better Regulation Guidelines, which request EU policies to be evidence-based, transparent, targeted and design to minimise unnecessary administrative burdens while achieving their intended goal.

- For each policy file, the Commission therefore assesses the need to act and the environmental, social and economic impacts as part of an impact assessment. When preparing the acts, the Commission also takes into account the views of stakeholders as part of consultations with expert groups, as well as public consultations. Lastly, the legislative acts go through a co-decision procedure by the European Parliament and the Council, where the former represents the views of the EU citizens.
- The EU also remains open to address any unintended consequences resulting from the implementation of certain legislations. Recently, the Commission has adopted several '[Omnibus' legislation](#) (ie a legislative initiative that groups several amendments or revisions of texts), to recalibrate some EU rules in a growth-friendly manner and address overlapping, unnecessary or disproportionate rules that are creating unnecessary burden for EU businesses.

In the preparation of legislative acts, have you ever had the opportunity to include input from local stakeholders via the “Have your Say” platform?

- In line with the Better Regulation rules, all stakeholders (incl. local stakeholders) have the opportunity to include their feedback on legislative files via the “Have your Say” website during a public consultation period (min. 4 weeks).
- The Commission has several ways of taking input into account (targeted consultation when we know the stakeholder being affected, public consultation of more comprehensive consultations, specific seminars or workshop with practitioners).
- From our experience, this is extremely valuable to inform the act and make sure all perspectives are taken into account.

What could the EU do, in concrete terms, to better support local entities in implementing the green transition?

- Regions are already at the heart of [Cohesion Policy](#), and benefit from €392 billion – almost a third of the total EU budget. Those funds largely contribute to the [green transition](#).

- The EU could build on its experience of the Horizon Europe Missions to foster active collaboration between policymakers and local entities that implement the policies on the ground.
- For instance, the [Adaptation Mission](#) Owners Group supports EU countries, regions and cities in becoming climate resilient by 2050. It does so by bringing together regions, communities, but also research institutions and businesses and support them in the development of adaptation projects.

ANNEXE 6 : Interview d'un député

Quelles initiatives concrètes avez-vous personnellement mises en place, en tant qu'élu-e, qui s'inscrivent dans les objectifs du Green Deal européen ?

J'ai mis en place depuis début 2025 une série de conférences (environ 6 sur l'année) sur la transition environnementale et climatique : sensibilisation, quels comportements changer, comment répondre à l'éco-anxiété, rôle des citoyens et des entreprises, etc.

Les entités locales (communes, intercommunales, etc.) constituent-elles, selon vous, un véritable levier pour atteindre les objectifs du Pacte vert européen ? Pourquoi ?

Oui, elles sont au plus près des changements de comportements des ménages : primes à l'isolation, habitudes en matière de mobilité, consommation, agro-alimentaire, circuits courts, etc.

Y a-t-il, selon vous, une initiative locale qui illustre particulièrement bien la manière dont les entités locales peuvent contribuer aux objectifs du Pacte vert européen ?

Oui, un exemple : les plateformes locales de location de voiture électrique, qui aident les ménages à accepter plus facilement de diminuer le nombre de voitures par ménage / famille (diminuer de 2 à 1, voire à 0) s'ils savent qu'en cas de nécessité, ils pourront louer facilement une voiture à proximité, via une telle plateforme locale de location.

Quels freins ou obstacles identifiez-vous comme majeurs pour les entités locales lorsqu'elles souhaitent développer des projets durables ?

Je citerais le manque de ressources au sein de l'administration communale, ainsi que le coût du projet (mise en œuvre, suivi, gestion, etc.).

Pensez-vous que les entités locales disposent aujourd'hui des moyens suffisants — humains, techniques et financiers — pour mettre en œuvre des projets ambitieux en lien avec le Green Deal ?

Non, souvent elles n'en disposent pas. En outre, cela fait souvent du sens de mettre de tels projets en place à un niveau « supra-communal » (c'est-à-dire en réunissant plusieurs entités/communes dans le projet).

Le soutien apporté par les niveaux supérieurs de pouvoir (régional, fédéral, européen) vous semble-t-il suffisamment conséquent pour permettre aux entités locales d'agir efficacement ?

Non, il n'est souvent pas suffisant. Mais les niveaux supérieurs sont par ailleurs contraints d'effectuer des coupes budgétaires / des efforts de rationalisation...

Pensez-vous que les entités locales sont réellement au courant de l'ensemble des aides et dispositifs (régionaux, fédéraux, européens) auxquels elles peuvent prétendre ? Ces dispositifs vous semblent-ils suffisamment clairs, accessibles et accompagnés (formations, soutien technique...) ?

Exact, un certain nombre de ces aides et dispositifs échappent en effet aux entités locales. Mais c'est une partie de la difficulté : les entités locales n'ont pas toujours les ressources, notamment humaines, pour s'informer correctement, répondre aux appels à projet, etc.

Quelles améliorations devraient, selon vous, être apportées en priorité pour accélérer la transition écologique dans les territoires ruraux ?

Soutenir des initiatives telles que le « Réseau transition » (<https://www.reseautransition.be/>), qui accompagnent les démarches locales de transition (formations, dynamiques collectives, soutien divers à la réalisation de projets, etc.).

ANNEXE 7 : Interview d'un chef d'unité (Commission européenne)

Avec les tensions géopolitiques actuelles et les crises multiples, le Green Deal reste-t-il aujourd'hui une priorité forte pour l'Union européenne ?

Oui, le Green Deal européen demeure une priorité essentielle pour l'Union européenne, même dans un contexte de tensions géopolitiques et de crises multiples. Ces défis soulignent l'importance de renforcer notre résilience et de bâtir une économie durable qui protège à la fois l'environnement et la société dans son ensemble. Le Green Deal est perçu comme une réponse stratégique à long terme pour transformer les économies de l'UE, améliorer la sécurité énergétique en promouvant les énergies renouvelables, et réduire la dépendance énergétique extérieure tout en créant des emplois verts.

Selon vous, les entités locales sont-elles un véritable levier pour atteindre les objectifs du Pacte vert européen ? Pourquoi ?

Absolument, les entités locales jouent un rôle crucial dans la réalisation des objectifs du Pacte vert européen. Elles sont en première ligne pour la mise en œuvre de nombreuses initiatives environnementales et de transition écologique. Les administrations locales peuvent adapter les politiques aux contextes spécifiques de leurs territoires, et sont souvent plus proches des citoyens, ce qui facilite l'adoption de solutions innovantes et l'engagement communautaire. Leur implication est essentielle pour atteindre des objectifs ambitieux tels que la neutralité carbone.

On parle souvent du fossé entre l'Europe et les citoyens. Les objectifs du Green Deal sont très ambitieux : selon vous, prennent-ils suffisamment en compte les réalités de terrain ?

Les objectifs du Green Deal sont conçus pour être ambitieux, mais la Commission européenne est consciente de l'importance de prendre en compte les réalités de terrain. À cette fin, des mécanismes de consultation, des dialogues avec les parties prenantes, et des plateformes comme « Have Your Say » sont utilisés pour recueillir des avis locaux et s'assurer que les politiques sont adaptées aux contextes locaux diversifiés. Toutefois, il est crucial de continuer à renforcer ces interactions pour que les politiques soient non seulement ambitieuses, mais aussi réalisables et acceptées par les citoyens.

Dans la préparation d'actes législatifs, avez-vous déjà eu l'opportunité d'intégrer des contributions d'acteurs locaux via la plateforme « Have your Say » ?

Oui, la plateforme « Have Your Say » est un outil précieux pour incorporer les contributions des acteurs locaux dans le processus législatif. Elle permet de recueillir des informations sur les besoins et les défis spécifiques rencontrés par les communautés locales, ce qui enrichit l'élaboration des politiques. Cette approche participative est essentielle pour s'assurer que les législations proposées sont pertinentes et efficaces sur le terrain.

Que pourrait faire l'Union européenne, concrètement, pour mieux soutenir les entités locales dans la mise en œuvre de la transition écologique ?

L'Union européenne pourrait renforcer son soutien aux entités locales avec des actions concrètes telles que : augmenter les financements directs par le biais de fonds structurels et d'investissement dédiés au développement durable, offrir des plates-formes de partage des meilleures pratiques entre villes et régions, simplifier l'accès aux financements européens, fournir des formations et des ressources techniques pour améliorer les capacités locales, et favoriser la coopération transfrontalière pour s'attaquer aux défis environnementaux partagés. Les initiatives visant à impliquer directement les citoyens et les entreprises locales dans le processus de transition pourraient aussi être un moteur puissant de changement.

ANNEXE 8 : Interview d'un ministre

Quelles initiatives concrètes avez-vous mises en place (mobilité, énergie, déchets, rénovation, etc.) en lien avec les objectifs du Pacte vert européen ?

On a un plan air-climat, le PASS 2030, qui vient du précédent gouvernement. Chacun dit ce qu'il allait faire dans ses compétences pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

En parallèle, on travaille sur la loi européenne sur la restauration de la nature. On doit établir les surfaces minimales à restaurer pour arrêter le déclin de la biodiversité. Ça demande du monitoring, des indicateurs, et une coordination forte.

Quels sont les principaux freins ou obstacles que vous rencontrez lorsque vous développez des projets durables ?

Pour moi, le frein principal, c'est vraiment la complexité administrative. Je pense que toi aussi, tu dois le vivre maintenant en tant qu'échevine : oui, on peut recevoir de l'argent de la Région wallonne, mais il y a plein de papiers, des démarches lourdes, des documents à remplir... et franchement, ce n'est pas top. On perd beaucoup de temps à ça, alors qu'on devrait déjà être sur le terrain à réaliser le projet. C'est frustrant de devoir remplir des papiers, au lieu d'agir concrètement.

Il y a vraiment une volonté de simplifier les démarches : on travaille sur la digitalisation, l'automatisation, l'intelligence artificielle, tout ce qui peut alléger les processus. Mais ce sont des changements de fond, qui prennent du temps, car il faut aussi que l'administration change sa façon de penser, adopte une approche plus client — ici en l'occurrence, les communes.

Ensuite, je dirais que les moyens financiers peuvent aussi être un frein. C'est pour cela qu'il existe plusieurs subventions régionales, mais il faut bien gérer ces fonds publics, pour s'assurer qu'ils soient utilisés dans des projets vraiment porteurs.

Et enfin, un autre frein, peut-être plus humain, c'est l'adhésion citoyenne. J'ai l'impression que les gens ont envie de changement, mais fédérer un groupe autour d'un projet, ce n'est pas toujours évident. Réunir 50 personnes autour d'une idée durable, ce n'est pas simple. Donc, un vrai enjeu, c'est : comment on mobilise ? comment on entraîne assez de monde pour concrétiser une initiative ?

Diriez-vous que les entités locales reçoivent aujourd'hui un soutien suffisant des niveaux supérieurs de pouvoir (région, fédéral, Europe) pour réussir leur transition écologique ?

Il y a des aides, c'est vrai : des subsides, des appels à projets, et les intercommunales peuvent aider. Mais est-ce que c'est suffisant ? Non.

Beaucoup de petites communes n'ont pas les ressources humaines pour aller chercher les aides ou répondre aux conditions. Même quand les dispositifs existent, ils ne sont pas toujours mobilisables faute de temps ou de personnel. Donc oui, on y travaille, mais le soutien n'est pas encore à la hauteur des besoins.

Il y a d'ailleurs un article dans L'Écho qui explique ça très bien, avec trois économistes qui analysent cette situation. On doit garder les mêmes objectifs, viser les mêmes résultats, mais trouver d'autres manières de les atteindre, avec moins d'argent public.

D'après votre expérience, que faudrait-il améliorer en priorité pour accélérer la transition écologique dans les communes rurales comme la vôtre ?

Il faut repenser nos modèles économiques. On ne peut pas continuer à tout financer par de l'argent public. Il faut développer des filières qui s'autoportent.

Je te donne un exemple concret : le développement des haies. Pourquoi est-ce que ce serait toujours à l'argent public de financer ça ? Par exemple, une société qui plante des haies, mais qui travaille aussi en lien avec des industries qui se chauffent au petit bois. Ils plantent, ils entretiennent, ils valorisent la coupe. Souvent, ce qui les bloque, ce n'est pas le coût d'implantation, mais l'entretien.

Et là, si une société vient entretenir régulièrement et valoriser le bois, alors ça paie l'entretien. C'est ce genre de filière durable et circulaire qu'on doit développer. Des filières autoportantes, des processus verticaux qui intègrent les objectifs du Green Deal sans dépendre de subsides publics. Donc voilà, ce n'est pas uniquement une question de budget. C'est une question de modèle, de partenariats intelligents, de filières qui tiennent la route à long terme.

Pensez-vous que les entités locales (communes, intercommunales, etc.) constituent un véritable levier pour atteindre les objectifs du Pacte vert européen ? Pourquoi ?

Oui, je le pense vraiment. Les entités locales sont essentielles parce que ce sont elles qui peuvent concrètement mettre en place des projets sur le terrain, au quotidien.

Le partenariat commune-région, c'est vraiment la meilleure manière d'avancer. Et il ne faut pas non plus oublier le rôle des intercommunales, qui sont aussi des acteurs importants dans cette dynamique.

Donc oui, les communes sont un levier crucial, et tout le monde doit faire sa part pour que le Green Deal aboutisse. C'est un projet collectif, majeur et nécessaire.

Vous sentez-vous réellement en capacité, à votre niveau, de mettre en œuvre les projets ambitieux portés par le Green Deal ?

Oui, je pense que les différents niveaux de pouvoir sont importants. La Région doit coordonner, mais ce sera aussi un plan national. Il faudra coopérer entre Flandre et Wallonie, et s'inspirer des bonnes idées de chacun.

Si tout le monde fait sa part, on avance plus vite. Mais il faut aussi une vision d'ensemble, notamment pour la biodiversité et la création de corridors écologiques cohérents à l'échelle régionale.

Que pourrait faire l'Union européenne, concrètement, pour mieux soutenir les entités locales dans la mise en œuvre de la transition écologique ?

L'Union européenne propose déjà les projets LIFE, et franchement, c'est pas mal du tout.

Des communes, des parcs naturels, des administrations peuvent y participer. Mais pour des projets comme planter des allées d'arbres, refaire des corridors écologiques, ça coûte. Et tout n'est pas couvert.

Donc si l'Europe peut être un levier financier plus fort, ce serait vraiment utile.

ANNEXE 9 : Interview d'une échevine (communal)

Quelles initiatives concrètes avez-vous mises en place dans votre entité (mobilité, énergie, déchets, rénovation, etc.) en lien avec les objectifs du Pacte vert européen ?

- Aménagements vélos (pistes cyclables, arceaux, box sécurisés,...)
- Bornes de recharge pour véhicules électriques
- Thermographie aérienne des toitures de la commune et salon de l'isolation
- Nombreux ateliers sur la rénovation énergétique
- Ateliers sur le zéro déchets
- Campagnes de broyage de branches à domicile
- Ateliers énergie à destination du public précarisé

- Coachings énergies chez les particuliers en situation de précarité
- Atelier économie d'énergie et coachings énergie dans les entreprises
- Ateliers compostage

Quels sont les principaux freins ou obstacles que vous rencontrez lorsque vous développez des projets durables au niveau local ?

- Manque de budget
- Manque de visibilité, de moyens de communication
- Manque de disponibilité et d'engagement du public

Diriez-vous que les entités locales reçoivent aujourd'hui un soutien suffisant des niveaux supérieurs de pouvoir (région, fédéral, Europe) pour réussir leur transition écologique ?

Non, à ma connaissance, nous ne recevons pas d'aide du fédéral. La région soutenait les communes via le subside POLLEC mais le nouveau gouvernement y a mis un terme. Ce subside n'était déjà pas suffisant. Aujourd'hui, il n'y a plus aucune aide... A vérifier. Il reste peut-être quelque chose pour la rénovation des bâtiments du patrimoine communal.

Avez-vous une bonne visibilité sur les aides (régionales, fédérales ou européennes) auxquelles votre entité peut prétendre pour ses projets durables ? Est-il facile de s'y retrouver ?

Non, c'est très compliqué de s'y retrouver et d'avoir les infos. On tombe souvent dessus par hasard, via un employé communal d'une autre commune. Le site de la Région est extrêmement peu clair et peu structuré. Les délais, obligations,... sont difficiles à trouver. Honnêtement, j'ai été extrêmement surprise lors de mon entrée en poste.

D'après votre expérience, que faudrait-il améliorer en priorité pour accélérer la transition écologique dans les communes rurales comme la vôtre ?

Je pense qu'avoir un employé chargé de la coordination des actions en lien avec la transition était une très bonne idée. Un coordinateur peut parfois sembler superficiel mais je pense être utile. Les coordinateurs POLLEC se font pas que coordonner, ils mettent en place des projets,

ils animent un comité citoyen participant à la transition, organisent des ateliers, soutiennent les employés communaux à mettre en place des actions, aident à changer les habitudes, développent la communication, rappellent aux élus que la transition est toujours à faire, qu'il faut continuer les efforts et qu'elle offre de belles opportunités. Une seule personne c'est peu pour avancer rapidement donc c'est parfois frustrant. On pourrait faire encore beaucoup plus si on était plus nombreux. Mais c'est mieux que rien.

Je pense qu'en plus du salaire du coordinateur POLLEC, il faudrait attribuer un budget pour financer les petites actions. Style ateliers rénovation, brevet du cycliste dans les écoles, pulls chaud pour réduire le chauffage des bureaux,...

Le budget « investissement » du subside POLLEC était également très utile. Il a permis à la commune de financer la chaudière biomasse du hall sportif et l'éclairage intelligent du RAVEL

Je pense qu'il serait utile d'améliorer les processus d'accompagnement des agents POLLEC. L'in BW a amélioré la communication entre coordinateurs POLLEC mais si je me souviens bien, elle n'a organisé qu'une action commune : la thermographie. Cette action avait d'ailleurs remporté un franc succès. Plus d'actions du genre serait top !

Enormément de temps est perdu par manque de compréhension des exigences de contrôle (fait via les rapportage au SPW), des subsides disponibles,... Je pense que des actions « clé sur porte », dans lesquelles les démarches, recherches, campagnes de com,... seraient déjà faites pourraient être proposées aux communes. Cela permettrait d'économiser un temps considérable.

Je pense enfin que les GAL font un travail incroyable. Le GAL culturalité organise énormément d'actions proposées aux citoyens des 7 communes de l'est du BW. Ils travaillent vraiment en partenariat avec les agents communaux, prenant en compte les besoins et les envies de chacune des communes. Je pense qu'il est capital de continuer à les financer.

Pensez-vous que les entités locales (communes, intercommunales, etc.) constituent un véritable levier pour atteindre les objectifs du Pacte vert européen ? Pourquoi ?

Je pense qu'effectivement, les entités locales jouent un rôle essentiel et qu'elles permettent à tous les citoyens. Privilégiés ou non de rejoindre le mouvement via des ateliers gratuits qui permettent en outre de créer du lien, d'améliorer leur qualité de vie et de s'investir pour une

cause qui leur est chère. On parle de plus en plus d'éco anxiété car elle touche de plus en plus de personnes. Les médias répètent qu'il faut agir et que la situation est grave mais les citoyens ne savent souvent pas comment s'impliquer plus qu'en faisant de petits gestes chez eux. L'administration communale, via les ateliers et le comité citoyen pour l'énergie durable et le climat, leur permet de le faire et de calmer leur anxiété.

Le **Triangle de l'inaction** est un concept qui illustre comment les responsabilités liées à l'inaction face aux crises climatiques sont constamment renvoyées entre différents acteurs : **les citoyens, les entreprises et les gouvernements**. Ce modèle décrit un processus de déresponsabilisation où chacun blâme les autres pour ne pas agir, ce qui entraîne un blocage dans la lutte contre le changement climatique. Pour surmonter ce triangle, il est essentiel que ces acteurs collaborent et prennent des mesures concrètes pour faire avancer la cause environnementale.

Est énormément observé. Enormément de citoyens répètent « ce qu'on peut faire est minime comparé au gouvernement et aux communes et les communes ne font rien ! » Ça m'aidait énormément de leur présenter toutes les actions que la commune avait déjà mises en place. Les citoyens ont besoin de voir que les structures gouvernementales font leur part. Et le premier niveau, le niveau finalement le plus visible, ce sont les entités locales.

Vous sentez-vous réellement en capacité, à votre niveau, de mettre en œuvre les projets ambitieux portés par le Green Deal ?

A notre niveau, nous nous rendons compte que nos actions ne sont pas suffisantes pour atteindre les objectifs du Green Deal. Et c'est parfois décourageant. Mais nous devons nous rappeler que nous sommes un maillon. Bien sûr, seuls, nous n'y arriverons pas. Nos actions d'information, d'éducation et de sensibilisation ne sont bien sûr pas suffisantes. Ni avec les choses que nous mettons en place pour diminuer les émissions de l'administration communale. Mais nous sommes un maillon nécessaire à la robustesse de la chaîne, nous sommes un acteur essentiel à la transition énergétique. Une transition juste, inclusive et soutenue par les citoyens. Telle que le prévoyait le Green Deal.

Aujourd'hui le nouveau gouvernement régional ne semble pas vouloir soutenir la transition via les entités locales et je pense que c'est une erreur.

Que pourrait faire l'Union européenne, concrètement, pour mieux soutenir les entités locales dans la mise en œuvre de la transition écologique ?

- Financer des actions et le salaire d'employés communaux chargés de mettre en place des actions locales favorables au Green Deal
- Créer un réseau simple et efficace pour mettre en œuvre des projets « clé sur porte » répliquables facilement dans toutes les entités belges
- Simplifier les relevés d'émissions de GES. Les chiffres sont intéressants pour réaliser des graphes, motiver les acteurs et suivre nos progrès mais les chiffres dont nous disposons sont presque tous faux et au mieux imprécis. Nous n'avons pas les consommations de 1996 sur lesquelles devraient être calculée la réduction de nos émissions. Et comment évaluer l'impact en tonnes de eqCO2 d'une soirée sur la rénovation énergétique ?

La majorité des chiffres ne représentent pas correctement la réalité. Je pense que l'Europe devrait se focaliser sur les actions mises en place. Nombre, thèmes et participation pour évaluer la transition des entités locales.

ANNEXE 10 : Interview d'un chef d'unité (Commission européenne)

With the current geopolitical tensions and multiple crises, is the Green Deal still a strong priority for the European Union today?

Yes, the Commission is staying the course on the ambition to meet its climate and environmental goals.

As regards the climate policy, the Commission will soon put forward a proposal amending the Climate Law to introduce a target for carbon emissions cuts by 2040.

In parallel, the Commission is going to step up the ambition on climate resilience and will put forward an initiative to improve preparedness of our society to withstand the impact of climate change in 2026. Decarbonisation (including reducing resilience on fossil fuels) and improving climate resilience are critical for improving competitiveness, security and prosperity of the Union.

In your views, are local entities a real lever to achieve the objectives of the European Green Deal? Why?

Absolutely. The overall targets for climate change mitigation (achieving a climate neutrality by 2050) and climate adaptation and resilience have to be translated into action on the ground. It is therefore essential and all stakeholders and in particularly businesses operating in highly emitting sectors take action to improve their environmental performance (e.g. reduce carbon emissions / environmental footprint) over time so that the targets at the system level are met..

Also, local actors need to adapt to the increasing impacts of climate change and their action to improve climate resilience and preparedness is always dependent on the local context – the actions by local actors need to adjust to the most critical climate hazards in their respective region / locality... (floods, wildfires, sea level rise...)

We often talk about the gap between Europe and citizens. The objectives of the Green Deal are very ambitious: in your views, do they take sufficient account of the realities on the ground?

The objectives of the Green Deal are very ambitious indeed and more needs to be done to support those actors and vulnerable parts of the society – the green transition has to be a just transition. Those who may be affected by some of the necessary transformational changes need to get better support, e.g. through reskilling. The EU and Member States can and should do more and better in this area.

In the preparation of legislative acts, have you ever had the opportunity to include input from local stakeholders via the “Have your Say” platform?

Yes, in all initiatives that I have been preparing. The views from local stakeholders are critical. They indeed provide invaluable insights about the challenges on the ground but also and foremost about the practical needs of these local actors. It is imperative that the policy making at the EU and MS level take these insights more and better into account.

What could the EU do, in concrete terms, to better support local entities in implementing the green transition?

To team up better and more with Member States to offer support for technical assistance and advisory service, financing, reskilling and supporting those actors that are the most vulnerable. In the area of climate resilience, the Commission runs a Mission on adaptation to climate change that is supporting local actors on the ground with their preparedness to the impacts of climate change..